



Documents requis 2023-2024

Selon l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

Université du Québec à Rimouski

Le 30 octobre 2024

Table des matières

Introduction	4
États financiers	5
Rapport de l’auditeur indépendant.....	5
Système d’information financière universitaire (SIFU)	11
États du traitement des membres du personnel de direction	22
Rapport de l’auditeur indépendant.....	22
Formulaire de déclaration	25
Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4	29
Rapport sur la performance	38
Faits saillants	38
Grille des indicateurs.....	40
Mesures prises pour l’encadrement des étudiantes et étudiants	71
Mesures phares d’encadrement des étudiantes et étudiants.....	71
Autres mesures d’encadrement des étudiantes et étudiants	73
Programmes d’activités de recherche.....	76
Principales orientations de recherche	76
Exemples de réalisations marquantes sur le plan de la recherche.....	77
Rapport sur les perspectives de développement	82
Priorités de développement.....	82
Orientations en lien avec la politique de financement du MES	82
Autres perspectives de développement en lien avec les missions de l’Université	85
Plan stratégique (2019-2024).....	86

INTRODUCTION

L'UQAR est une université du réseau de l'Université du Québec qui dessert un territoire réparti dans tout l'Est québécois. Elle propose 186 programmes diversifiés et compte près de 60 000 personnes diplômées. Une grande partie de ces personnes diplômées sont formées dans des domaines prioritaires pour les régions couvertes par l'Université : santé (sciences infirmières, psychologie, etc.), génie, éducation, gestion, etc. Avec ses deux campus situés à Lévis et à Rimouski, ses deux antennes situées respectivement sur la Côte-Nord et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ainsi que ses nombreux points de service et de formation au Bas-Saint-Laurent (KRTB, Matanie) et en Chaudière-Appalaches (Thetford Mines, Sainte-Marie, Saint-Georges), l'UQAR joue un rôle crucial pour la vitalité des collectivités et le développement régional. En offrant des programmes de qualité dans des domaines diversifiés, l'UQAR prépare des leaders compétents et responsables, prêts à relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Par ailleurs, en recherche, l'UQAR se distingue année après année sur les scènes provinciale, nationale et internationale, comme en témoignent les résultats du classement de la firme Research InfoSource. Elle est particulièrement active dans des secteurs tels que les sciences de l'environnement, la nordicité, les sciences de la mer et maritimes, le génie, la santé et les services sociaux, les lettres et humanités ainsi que le développement régional. Sa recherche est axée sur des enjeux majeurs pour les communautés locales et internationales, en réponse aux défis sociétaux et régionaux. L'UQAR favorise une approche multidisciplinaire et collaborative, en partenariat avec des organisations gouvernementales, industrielles et académiques. De plus, ses chercheuses et chercheurs travaillent activement à la valorisation des connaissances et à leur transfert vers les milieux socio-économiques, contribuant ainsi au développement durable et à l'innovation dans la région et au-delà.

Ce rapport est soumis au ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Il présente un aperçu des principaux faits saillants du développement de l'Université au cours de la dernière année, tout en répondant aux exigences définies par le ministère.

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention de
Université du Québec à Rimouski et du ministère de l'Enseignement supérieur

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues et restriction à l'utilisation et à la diffusion

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Enseignement supérieur à déterminer si l'information financière présentée aux pages 1 à 4, aux annexes 12 et 12A et aux comptes 402, 403, 404 et 406 du Système d'information financière des universités 2023-2024 (« SIFU ») de l'Université du Québec à Rimouski (l'« Université ») est conforme aux états financiers audités de l'Université. L'Université a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission. L'Université est responsable de l'information financière contenue dans le SIFU visée par les procédures convenues mises en œuvre. Ce rapport est destiné exclusivement à l'Université et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties ni diffusé à d'autres parties.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, *Missions de procédures convenues*. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures précisément convenues avec l'Université ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle

Nous nous sommes conformés aux règles d'indépendance et aux règles éthiques du code de déontologie, lesquelles reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures décrites ci-après, qui ont été convenues avec l'Université et consignées dans les conditions de la mission le 6 mars 2024, à l'égard du Système d'information financière des universités 2023-2024.



MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Rimouski (Québec)
Le 23 octobre 2024

¹ Par FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117960

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
1	Concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités (sous-section 4.1 du mandat)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Obtenir le plus récent SIFU de l'établissement. ✓ Compléter l'outil interactif « Formulaire_Explication des écarts » (format Excel). ✓ À partir de l'état de la situation financière du SIFU (page 1) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des actifs à court terme, des actifs à long terme, des passifs à court terme, des passifs à long terme et du total des soldes de fonds, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'Université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités. ✓ À partir des produits et charges du SIFU (pages 2 et 3) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des produits (sans distinction des « autres produits » que l'on retrouve dans certains états financiers audités), des charges et des excédents (insuffisances) des produits par rapport aux charges, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'Université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités. ✓ À partir de l'évolution des soldes de fonds du SIFU (page 4) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des soldes de fonds à la fin de l'exercice, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'Université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités. ✓ Un imprime-écran des deux tableaux de l'onglet « Tableaux de concordance SIFU – EF » doit être joint au présent document. 	<p>Aucun écart relevé</p> <p>Un écart a été relevé au niveau du fonds avec restriction. En effet, un montant de 2 381 822 \$ de frais indirects de recherche a été présenté dans les charges aux états financiers alors qu'il est inscrit en diminution des revenus dans le SIFU. Cette présentation est adéquate selon le guide. Aucun autre écart n'a été relevé.</p> <p>Aucun écart relevé</p>

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants internationaux (sous-section 4.3.1 du mandat) (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué. 	Aucun écart relevé
	Inscription des montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (sous-section 4.3.2 du mandat)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte #403. ✓ Recalculer le total de la liste et comparer ce total avec le montant au compte #403. En cas de non-concordance, demander des explications à l'Université. ✓ Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant canadien non-résident au Québec. ✓ Retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant forfaitaire chargé durant l'exercice, qui doit correspondre aux montants établis à la sous-section 3.4 des Règles budgétaires. ✓ Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte #403. ✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué. 	Aucun écart relevé
	Inscription des droits de scolarité des étudiants dérèglementés (sous-section 4.3.3 du mandat)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Obtenir du Ministère une liste des étudiants dérèglementés ayant fréquenté l'établissement universitaire à la session d'automne de l'année financière visée par le mandat. ✓ Sélectionner 10 étudiants. ✓ Pour chaque sélection, retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant des droits de scolarité facturés durant l'exercice. ✓ Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte #406 fournie par l'Université. En cas de non-concordance, demander des explications à l'Université. ✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué. 	Aucun écart relevé
			Aucun écart relevé

Tableaux de concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités
 Université du Québec à Rimouski
 2023-2024

Sommaire des écarts rapportés							8 écarts rapportés
							0\$ restants à expliquer
							4763646\$ écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	(1)
	Total Actifs	-	-	-	-	-	(1)
	Passif à court terme	-	-	1	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	(1)	-	-	(1)
	Total Passifs	-	-	-	-	-	(1)
2	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
	Bilan Net	-	-	-	-	-	-
3	Total des produits	-	(2 381 822)	-	-	-	(2 381 822)
	Total des charges	-	(2 381 822)	-	-	-	(2 381 822)
	Excédents	-	-	-	-	-	-
4	Soldes à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-

Tous les écarts ont été rapportés

Sommaire des écarts expliqués							2 écarts expliqués
							0\$ restants à expliquer
							4763646\$ écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	-
	Total Actifs	-	-	-	-	-	-
	Passif à court terme	-	-	-	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-
	Total Passifs	-	-	-	-	-	-
2	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
	Bilan Net	-	-	-	-	-	-
3	Total des produits	-	2 381 822	-	-	-	-
	Total des charges	-	2 381 822	-	-	-	-
	Excédents	-	-	-	-	-	-
4	Soldes à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-

Tous les écarts ont été expliqués

Systeme d'information financière universitaire (SIFU)

Université du Québec à Rimouski

**Systeme d'information financière des universités
2023-2024**

Madame Hévesque

Responsable des ressources financières

2024-10-23

Date

Enseignement
supérieur
Québec 

Université du Québec à Rimouski
 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
 au 30 avril 2024
 en \$

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	32 991 832	-	-	-	-	-	32 991 832	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	13 806 333	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	13 806 333	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	1 503 100	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	1 503 100	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 211 752	4 668 779	5 206 416	-	-	-	11 086 947	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	24 093 099	7 794 966	-	-	(31 888 065)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	84 545	42 741	56 422	-	-	-	183 708	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	- - -	-	-	-	-	11
Total de l'actif court terme			49 597 562	28 804 619	13 057 804	-	-	(31 888 065)	59 571 920	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	20 682 911	-	-	-	20 682 911	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 549 845	-	-	-	-	-	1 549 845	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	139 965 256	- - -	- - -	- - -	139 965 256	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	-	- - -	- - -	- - -	-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	-	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	20
21	TOTAL DE L'ACTIF		51 147 407	28 804 619	173 705 971	-	-	(31 888 065)	221 769 931	21

Université du Québec à Rimouski
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
 au 30 avril 2024
 en \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-	-	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	(0)	253 456	-	-	253 456	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	2 477 199	---	---	---	---	2 477 199	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	17 079 618	729 547	---	-	-	17 809 165	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 329 382	679 715	4 964 124	-	-	7 973 221	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	646 968	-	---	---	-	646 968	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	27 395 357	-	-	-	27 395 357	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	1 750 072	-	-	1 750 072	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	31 888 065	-	-	-	(31 888 065)	-	32
Total du passif à court terme			54 421 231	28 804 619	6 967 653	-	(31 888 065)	58 305 437	
Passif à long terme									
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	18 787 000	-	-	-	-	18 787 000	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	-	-	3 992 233	-	-	3 992 233	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	12 844 870	-	-	12 844 870	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	120 996 246	---	---	120 996 246	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	2 800	-	-	2 800	38
39	TOTAL DU PASSIF		73 208 231	28 804 619	144 803 801	-	(31 888 065)	214 928 586	39
SOLDES DE FONDS ¹									
40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	3 413 864	-	10 983 037	-	-	14 396 901	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(25 474 688)	---	---	---	-	(25 474 688)	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	-	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	17 919 133	---	-	17 919 133	45
46	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(22 060 824)	-	28 902 170	-	-	6 841 346	46
47	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		51 147 407	28 804 619	173 705 971	-	(31 888 065)	221 769 932	47

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Université du Québec à Rimouski
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	11 716 181	---	---	---	---	11 716 181	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	3 664 706	---	---	---	---	3 664 706	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	402 877	---	---	---	---	402 877	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	366 571	---	---	---	---	366 571	4
5	Droits de scolarité des étudiants dérèglementés (406)	s/o	3 423 821	---	---	---	---	3 423 821	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	-	---	---	---	---	-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	948 236	---	---	---	---	948 236	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	3 774 366	---	---	---	---	3 774 366	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	120 496	-	---	-	-	120 496	9
10	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		24 417 255					24 417 255	10
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	90 504 682	5 562 870	1 415 284	---	---	97 482 836	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	213 775	12,241 530	328 713	-	-	12 784 018	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	1 596 280	8 593 567	7 877	-	-	10 197 724	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	266 068	1 612 480	-	-	-	1 878 548	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	1 337 991	---	---	1 337 991	15
	Amorçage des apports reportés afférents aux immobilisations:								
16	Ministère (530)	s/o	---	---	4 321 211	---	---	4 321 211	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	751 848	---	---	751 848	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	2 397 004	---	---	2 397 004	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	457 450	---	---	457 450	19
20	TOTAL DES SUBVENTIONS		92 580 805	28 010 447	11 017 379			131 608 631	20
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	1 208 077	-	-	-	-	1 208 077	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-	-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-	-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	10 000	637 801	42 302	-	-	690 103	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	13 729	3 300 594	314	-	-	3 314 636	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	-	-	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	-	---	---	-	27
28	Recouvrement et transfert des coûts indirects (465,471, 865, 866)	s/o	2 381 822	(2 381 822)	---	---	---	-	28
29	Ventes externes (466)	s/o	1 678 034	0	-	---	-	1 678 035	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	-	-	-	-	-	-	30
31	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		5 291 662	1 556 572	42 616			6 890 851	31
32	TOTAL DES PRODUITS		122 289 722	29 567 019	11 059 995			162 916 736	32

Université du Québec à Rimouski
Etat des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masse salariale								1
2	Direction	s/o	4 103 079	172 411	---	---	---	4 275 489	2
3	Gérance	s/o	-	-	---	---	---	-	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	31 097 992	1 076 019	---	---	---	32 174 011	4
5	Chargés de cours	s/o	13 878 976	444 754	---	---	---	14 323 730	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	2 845 119	3 180 382	---	---	---	6 025 501	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	357 835	899 815	---	---	-	1 257 649	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	13 242 664	4 577 341	---	---	-	17 820 005	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 957 374	813 224	---	---	-	5 770 598	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	6 824 679	173 846	---	---	---	6 998 525	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	2 161 903	-	---	---	---	2 161 903	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	17 351 263	2 462 207	---	---	-	19 813 470	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	701 850	-	---	---	-	701 850	13
14	TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX		97 522 733	13 799 998	-	-	-	111 322 731	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	359 255	---	---	---	-	359 255	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	4 891	2 767	---	---	-	7 658	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	60 502	857 830	---	---	-	918 331	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	287 026	6 378	---	---	-	293 404	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	1 856 896	2 277 419	---	---	-	4 134 315	19
20	Bourses (735)	s/o	4 879 219	5 540 972	---	---	-	10 420 191	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	949 697	2 490 232	-	-	-	3 439 929	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 187 592	1 110 919	---	---	-	2 298 511	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	54 481	-	---	---	-	54 481	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	7 129 512	2 328 433	-	---	-	9 457 944	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	938 945	14 875	---	---	-	953 820	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	1 729 483	220 744	0	---	-	1 950 226	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	800 472	650 162	---	---	-	1 450 634	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	124 177	43 952	---	---	-	168 129	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-	-	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	519 646	206 747	918 767	---	-	1 645 160	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	3 407 577	---	---	3 407 577	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	16 165	37	1 003 134	-	-	1 019 336	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-	-	33
34	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	(75 725)	---	---	(75 725)	34
35	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	11 008 204	---	---	11 008 204	35
36	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	434 200	-	-	-	-	434 200	36
37	TOTAL DES AUTRES CHARGES		21 332 158	15 751 466	16 261 957	-	-	53 345 581	37
38	Ventes internes (878) ²	s/o	(143 487)	-	---	---	-	(143 487)	38
39	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	127 932	15 554	-	-	-	143 487	39
40	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-	-	40
41	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents		21 316 603	15 767 021	16 261 957	-	-	53 345 581	41
42	TOTAL DES CHARGES		118 839 336	29 567 019	16 261 957	-	-	164 668 312	42
43	EXCEDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		3 450 386	(0)	(5 201 962)	-	-	(1 751 576)	43

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 39 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 40.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(21 365 213)	-	28 698 564	-	-	-	7 333 351	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11 -	-	-	-	-	-	-	2
3	Solde de fonds redressé	(21 365 213)	-	28 698 564	-	-	-	7 333 351	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 122 289 722	29 567 019	11 059 995	-	-	-	162 916 736	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 118 839 336	29 567 019	16 261 957	-	-	-	164 668 312	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	3 450 386	(0)	(5 201 962)	-	-	-	(1 751 576)	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o (391 000)	---	---	---	---	---	(391 000)	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o -	-	-	-	-	-	-	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o -	-	1 650 571	-	-	-	1 650 571	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a -	-	3 754 997	-	-	-	3 754 997	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 3 754 997	-	-	-	-	-	3 754 997	11
12	Sous-total	(695 611)	(0)	203 606	-	-	-	(492 005)	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(22 060 824)	(0)	28 902 170	-	-	-	6 841 347	13

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS⁴

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8 3 413 864		10 983 037				14 396 901	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o ---	---	---				-	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o (25 474 688)	---	---	---	---		(25 474 688)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o ---	---	---				-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o ---	---	---				-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o ---	---	17 919 133	---	---		17 919 133	19
20	TOTAL DES SOLDES DE FONDS	(22 060 824)	-	28 902 170	-	-	-	6 841 346	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

Université du Québec à Rimouski
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglemés) (401)	-	11 716 181	---	-	---	---	-	11 716 181	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglemés (402)	---	3 664 706	---	---	---	---	-	3 664 706	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglemés (403)	---	402 877	---	---	---	---	-	402 877	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du fr	---	366 571	---	---	---	---	-	366 571	4
5	Droits de scolarité des étudiants déreglemés (406)	-	3 423 821	---	-	---	---	-	3 423 821	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	-	-	---	-	---	---	-	-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	-	-	---	948 236	---	---	-	948 236	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	-	3 039 926	-	-	630 053	104 387	-	3 774 366	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	493	87 065	-	-	-	30 689	-	120 496	9
10	Total des produits provenant des étudiants	493	22 701 148	-	948 236	630 053	135 076	-	24 417 255	10
11	Subventions du Ministère (515)	58 238 189	11 286 897	8 424 024	-	3 647 176	---	-	90 504 682	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	38 940	3 321	97 269	-	33 400	-	-	213 775	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	1 596 280	-	-	-	-	-	1 596 280	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	152	265 916	-	-	-	-	-	266 068	14
15	Total des subventions	58 277 281	13 152 414	8 521 293	-	3 680 576	-	-	92 580 805	15
16	Intérêts et dividendes (435)	---	1 208 077	---	-	-	-	-	1 208 077	16
17	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	-	---	---	---	---	-	-	17
18	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	---	-	-	-	-	-	18
19	Produits provenant d'une fondation (446)	-	10 000	-	-	-	-	-	10 000	19
20	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	11 258	-	-	-	2 471	-	-	13 729	20
21	Gains sur vente de placement (526)	---	-	---	---	---	---	-	-	21
22	Recouvrement des coûts indirects (465, 471)	1 068 224	1 313 598	---	-	-	-	-	2 381 822	22
23	Ventes externes (460)	405 561	90 846	137 737	14 236	469 635	557 124	-	1 678 034	23
24	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	24
25	Total des produits autres	1 485 043	2 622 520	137 737	14 236	472 106	557 124	-	5 291 662	25
26	TOTAL DES PRODUITS	59 762 817	38 476 082	8 659 031	962 472	4 782 735	692 200	-	122 289 722	26

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masse salariale									1	
2	Direction	1 134 353	301 377	1 948 099	389 623	-	290 687	38 939	4 103 079	2	
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
4	Enseignants-chercheurs	31 097 992	-	-	-	-	-	-	31 097 992	4	
5	Chargés de cours	13 828 731	-	50 245	-	-	-	-	13 878 976	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	2 833 548	-	8 938	-	457	2 175	-	2 845 119	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	337 680	-	16 799	-	123	3 232	-	357 835	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	5 424 999	2 217 698	4 025 023	190 178	204 349	1 180 417	-	13 242 664	8	
9	Personnel de soutien technique	1 266 598	1 956 844	1 010 381	302 853	-	420 699	-	4 957 374	9	
10	Personnel de soutien de bureau	3 596 763	643 390	1 483 011	165 827	-	751 380	184 307	6 824 679	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	28 171	-	-	1 999 079	-	134 652	-	2 161 903	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	12 587 407	1 193 259	2 132 353	675 242	69 190	640 246	53 565	17 351 263	12	
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	283 874	117 353	180 183	61 327	-	59 113	-	701 850	13	
14	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	72 420 116	6 429 921	10 855 032	3 784 130	274 119	3 482 603	276 812	97 522 733	14	
15	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	359 255	359 255	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	4 891	-	-	-	-	-	-	4 891	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	60 502	-	-	-	-	-	-	60 502	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	99 173	14 227	173 626	-	-	-	-	287 026	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 466 905	13 131	274 041	2 469	28 251	72 098	-	1 856 896	19	
20	Bourses (735)	1 154 446	-	3 724 773	-	-	-	-	4 879 219	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	341 525	-	479 686	-	32 473	96 012	-	949 697	21	
22	Fournitures et matériel (745)	627 034	76 496	122 912	254 733	4 510	44 521	57 386	1 187 592	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	54 481	54 481	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	1 053 945	1 300 918	1 321 410	2 801 790	402 868	90 658	157 923	7 129 512	24	
25	Volumes et périodiques (750)	92 387	841 061	1 036	1 128	3 332	-	-	938 945	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	274 127	3 479	180	1 194 415	704	5 859	250 719	1 729 483	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	276 466	-	14 141	509 543	192	129	-	800 472	27	
28	Location-exploitation (830)	10 198	695	67 060	7 980	1 139	7 188	29 918	124 177	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	70 987	345 733	2 692	63 605	17 317	12 850	6 462	519 646	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	-	16 154	-	-	-	11	16 165	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	33	
34	Autres charges (860, 870)	283	-	433 917	-	-	-	-	434 200	34	
35	Total des charges autres	5 532 869	2 595 741	6 631 627	4 835 663	490 787	329 315	556 901	359 255	21 332 158	35
36	Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	(143 487)	-	(143 487)	36	
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	68 234	5 840	33 415	2 966	653	7 471	9 352	127 932	37	
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	38	
39	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	5 601 103	2 601 581	6 665 042	4 838 629	491 441	336 787	422 766	359 255	21 316 603	39
40	TOTAL DES CHARGES	78 021 219	9 031 502	17 520 074	8 622 759	765 560	3 819 389	699 578	118 839 336	40	

Université du Québec à Rimouski
 Produits par fonction - Fonds avec restrictions
 de l'exercice terminé le 30 avril 2024
 en \$

Annexe 3

	Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2	Total des produits provenant des étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
3	Subvention du Ministère (515)	4 470 932	-	-	-	1 091 938	-	-	5 562 870	3	
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	12 241 530	-	-	-	-	-	-	12 241 530	4	
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	8 562 323	-	-	-	31 244	-	-	8 593 567	5	
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	1 612 480	-	-	-	-	-	-	1 612 480	6	
7	Total des subventions	26 887 265	-	-	-	1 123 182	-	-	28 010 447	7	
8	Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	8	
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	9	
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	10	
11	Produits provenant d'une fondation (446)	597 801	-	-	-	40 000	-	-	637 801	11	
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	3 295 594	-	-	-	5 000	-	-	3 300 594	12	
13	Gains sur vente de placements (526)	---	---	-	---	---	---	---	-	13	
14	Transfert de coûts indirects (865, 866)	(2 381 822)	-	-	-	-	-	-	(2 381 822)	14	
15	Ventes externes (460)	0	-	-	-	-	-	-	0	15	
16	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	16	
17	Total des produits autres	1 511 572	-	-	-	45 000	-	-	1 556 572	17	
18	TOTAL DES PRODUITS	28 398 837	-	-	-	1 168 182	-	-	29 567 019	18	

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masse salariale									1
2	Direction	172 411	-	-	-	-	-	-	172 411	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	1 076 019	-	-	-	-	-	-	1 076 019	4
5	Chargés de cours	444 754	-	-	-	-	-	-	444 754	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 092 151	-	-	-	88 231	-	-	3 180 382	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	899 815	-	-	-	-	-	-	899 815	7
8	Personnel professionnel non enseignant	4 394 288	-	-	-	183 053	-	-	4 577 341	8
9	Personnel de soutien technique	801 201	-	-	-	12 023	-	-	813 224	9
10	Personnel de soutien de bureau	97 470	-	-	-	76 377	-	-	173 846	10
11	Personnel de métier et ouvrier	-	-	-	-	-	-	-	-	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	2 386 430	-	-	-	75 777	-	-	2 462 207	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	13 364 538	-	-	-	435 461	-	-	13 799 998	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	2 767	-	-	-	-	-	-	2 767	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	857 830	-	-	-	-	-	-	857 830	16
17	Formation et perfectionnement (710)	6 378	-	-	-	-	-	-	6 378	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	2 240 340	-	-	-	37 079	-	-	2 277 419	18
19	Bourses (735)	4 966 322	-	-	-	574 650	-	-	5 540 972	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 481 030	-	-	-	9 202	-	-	2 490 232	20
21	Fournitures et matériel (745)	1 100 634	-	-	-	10 284	-	-	1 110 919	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	2 239 986	-	-	-	88 447	-	-	2 328 433	23
24	Volumes et périodiques (750)	14 467	-	-	-	408	-	-	14 875	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	220 316	-	-	-	428	-	-	220 744	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	650 162	-	-	-	-	-	-	650 162	26
27	Location exploitation (830)	43 952	-	-	-	-	-	-	43 952	27
28	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	28
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	194 524	-	-	-	12 223	-	-	206 747	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	30
31	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	37	-	-	-	-	-	-	37	31
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	32
33	Autres charges (860, 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34	Total des charges autres	15 018 745	-	-	-	732 721	-	-	15 751 466	34
35	Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	35
36	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	15 554	-	-	-	-	-	-	15 554	36
37	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	15 034 299	-	-	-	732 721	-	-	15 767 021	38
39	TOTAL DES CHARGES	28 398 837	-	-	-	1 168 182	-	-	29 567 019	39

ÉTATS DU TRAITEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL DE DIRECTION

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Université du Québec à Rimouski et au ministère de l'Enseignement supérieur

Rapport sur l'audit des éléments assujettis à l'impôt inclus dans les tableaux 1 à 3 de l'état du traitement

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état du traitement 2023-2024, plus précisément les éléments assujettis à l'impôt inclus dans les tableaux 1 à 3 (Loi 95) du Formulaire de déclaration (l'« état du traitement ») ci-joint de Université du Québec à Rimouski (l'« Université ») pour l'exercice clos le 30 avril 2024.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint de l'Université pour l'exercice clos le 30 avril 2024 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de l'état du traitement au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations - référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

L'état du traitement a été préparé en vue de se conformer aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1). En conséquence, il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'Université et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que l'Université ou le ministère de l'Enseignement supérieur. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit ci-dessus pour la préparation d'un tel état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu de l'état du traitement, y compris les informations fournies, et apprécions si l'état du traitement représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Rimouski (Québec)
Le 23 octobre 2024

¹ Par FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117960

Formulaire de déclaration

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	63,17	Le plus élevé	168 863	14 874
		Moyenne	137 935	3 633
		Le moins élevé	88 578	0
Personnel de direction des services	13,45	Le plus élevé	175 257	4 146
		Moyenne	140 134	3 394
		Le moins élevé	104 373	0
Personnel de gérance des emplois de soutien	2	Le plus élevé	120 571	2 480
		Moyenne	112 859	1 430
		Le moins élevé	103 422	379

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	41,59	Le plus élevé	19 938
		Moyenne	7 156
		Le moins élevé	95
Personnel de direction des services	13,08	Le plus élevé	47 151
		Moyenne	8 991
		Le moins élevé	482
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé	0
		Moyenne	0
		Le moins élevé	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4

Nota bene : Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4, les membres du conseil d'administration de tout établissement d'enseignement de niveau universitaire doivent établir un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable. Le code doit être rendu accessible au public et être publié dans le rapport annuel de l'établissement, ou ce qui en tient lieu. Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des personnes révoquées ou suspendues au cours de l'année.

Aucune plainte n'a été déposée en vertu de l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski au cours de l'année 2023-2024.

TITRE :	CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI	CODE :	C3-D91
APPROUVÉ PAR :	CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉS. :	CA-376-4606 24-11-1998
EN VIGUEUR :	24-11-1998		
MODIFICATIONS :	CA-638-7968 10-02-2015		

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des documents normatifs de l'UQAR. La version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Conseil d'administration.

1. TITRE

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski.

2. PRÉAMBULE

La mission de l'Université du Québec à Rimouski (Université) en est une de formation, de recherche et de services à la collectivité.

L'Université se distingue en situant sa mission à l'avant-garde du développement et du partage des connaissances. Elle donne accès au savoir universitaire et collabore avec son milieu à l'essor des collectivités. Elle forme des personnes en stimulant leur sens critique et les prépare à participer activement au développement pérenne de la société, dans les régions où elle est implantée et de par le monde.

Le Conseil d'administration de l'Université (Conseil) exerce ses pouvoirs dans le respect de cette mission et des principes de gouvernance reconnue en visant à la fois l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité et l'imputabilité.

3. OBJET

Le présent Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski (Code) a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du Conseil en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'Université et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

À ces fins, le Conseil adopte les règles qui suivent conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

4. CHAMP D'APPLICATION

Chaque membre du Conseil est tenu de se conformer aux règles de conduite prescrites par le présent Code. Un membre est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent l'Université, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du Code civil du Québec.

5. DEVOIRS GÉNÉRAUX

Le membre du Conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir avec intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi au mieux des intérêts de l'Université, et avec soin, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit, de plus, agir avec respect, retenue et réserve envers tout membre du Conseil d'administration.

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

6. RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DES BIENS ET RESSOURCES DE L'UNIVERSITÉ

Le membre du Conseil ne doit pas confondre les biens de l'Université avec les siens. Il ne peut utiliser les biens, ressources matérielles, physiques ou humaines de l'Université à son profit ou au profit de tiers, à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration.

7. RÈGLES RELATIVES AUX RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Le membre du Conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque le membre du Conseil est désigné pour siéger à différents comités.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :

- Le Conseil autorise la divulgation;
- Les renseignements sont disponibles au public;
- Les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

Sous réserve de l'article 15, cette obligation de confidentialité survit malgré la fin de son mandat.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Règle de conduite générale

Le membre du Conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent entre son intérêt personnel et ses devoirs d'administrateur.

8.2 Situations de conflit d'intérêts

Sans restreindre la généralité de la notion de conflit d'intérêts et à seule fin d'illustration, constitue une situation de conflit d'intérêts, notamment :

- a) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt personnel et distinct dans une délibération du Conseil d'administration;
- b) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec l'Université;
- c) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans un contrat ou une transaction, ou un projet de contrat ou de transaction, avec l'Université;
- d) la situation où un membre du Conseil occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux de l'Université.

8.3 Intérêts incompatibles avec la charge d'administrateur

8.3.1 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- a) la rectrice ou le recteur;
- b) les personnes exerçant une fonction de direction à l'université constituante;
- c) les professeures, les professeurs, les étudiantes, les étudiants ainsi que la personne chargée de cours de l'université constituante;
- d) le membre provenant des collègues d'enseignement général et professionnel

ne peuvent sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et les devoirs de leurs fonctions. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Dans l'éventualité où un intérêt échoit par succession ou donation à l'un des membres du Conseil visé au paragraphe précédent, le membre doit le divulguer dès que possible. La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I « FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ».

À compter de la date où cet intérêt lui échoit, et jusqu'à sa renonciation ou sa disposition, le membre du Conseil visé par une telle situation, doit s'abstenir de participer aux délibérations et aux décisions concernant l'organisme, l'entreprise ou l'association concerné et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

8.3.2 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- e) les membres provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;
- f) la diplômée ou le diplômé de l'université constituante

qui ont un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Université doivent, sous peine de déchéance de leur charge, le dénoncer par écrit à la rectrice ou au recteur et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'entreprise, l'organisme ou l'association dans lequel il a cet intérêt ou à toute séance au cours de laquelle leur intérêt est débattu.

Ils doivent en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I.

8.4 Délibérations relatives aux conditions de travail, conventions collectives ou protocoles d'entente

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil à titre de professeure, de professeur, d'étudiante, d'étudiant ou de personne chargée de cours doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question concernant les négociations relatives à la convention collective ou au contrat collectif de travail en tenant lieu qui le régit ou qui régit d'autres membres du personnel.

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question dans laquelle il a un intérêt personnel et distinct.

8.5 Divulgation des intérêts

Un membre du Conseil doit, dans les trente (30) jours de l'adoption du présent Code ou dans les trente (30) jours de sa nomination, et annuellement par la suite, divulguer à la secrétaire générale ou au secrétaire général, tout intérêt direct ou indirect, actuel ou potentiel, qu'il détient dans une entreprise, un organisme ou une association, un contrat ou une acquisition, susceptible de le placer dans une situation de conflit réel ou potentiel entre son intérêt personnel et celui de l'Université en indiquant, le cas échéant, sa nature et sa valeur.

Cette obligation de divulgation s'applique également à toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent qui pourrait survenir à tout moment durant l'exercice de son mandat.

8.6 Dénonciation d'un intérêt et retrait de la séance

Le membre du Conseil qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent à l'égard d'une matière soumise à la délibération du Conseil doit le dénoncer sur-le-champ et s'abstenir de participer à toutes délibérations et au vote se rapportant à cette matière, en se retirant de la séance.

Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

9. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE CADEAU OU AUTRE AVANTAGE

Un membre du Conseil ne peut accepter directement ou indirectement un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur. En aucun cas, il ne peut recevoir personnellement un don en espèces.

10. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE FAVEUR OU AVANTAGE

Le membre du Conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

11. RÈGLE PROHIBANT L'INFLUENCE

11.1 Offre d'emploi

Le membre du Conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

11.2 Indépendance des décisions et considérations partisans

Le membre du Conseil doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

12. RÈGLES APPLICABLES APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

Le membre du Conseil qui a cessé d'exercer sa charge d'administrateur doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de sa charge antérieure.

Dans l'année qui suit la fin de sa charge d'administrateur, un membre du Conseil ne doit pas divulguer un renseignement confidentiel qu'il a obtenu, ni donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public au sujet d'une procédure, d'une négociation ou d'une autre opération à laquelle l'Université est partie, ne peut donner des conseils, ni agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à cette procédure, cette négociation ou cette opération.

Pendant la même période et dans les circonstances prévues au deuxième alinéa, les membres du Conseil ne peuvent traiter avec la personne visée au premier alinéa.

13. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

L'Université a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les membres du Conseil doivent référer toute demande de renseignements à la directrice ou au directeur du Service des communications de l'Université.

Ainsi, lorsqu'un membre du Conseil est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil d'administration.

14. MÉCANISMES D'APPLICATION

14.1 Comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie relève du Conseil d'administration.

14.1.1 Composition

Le Comité d'éthique et de déontologie est formé de trois (3) membres du Conseil, dont au moins un membre provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail nommés par le Conseil pour une durée de deux (2) ans, renouvelable. Les trois membres ainsi nommés choisissent une présidente ou un président parmi eux. Le mandat à la présidence est de deux ans, renouvelable.

Le Conseil nomme un substitut pour agir lorsqu'un membre du Comité d'éthique et de déontologie est visé par une allégation découlant de l'application du présent Code ou est dans l'impossibilité d'agir.

La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son mandataire agit comme secrétaire.

14.1.2 Mandat du comité

Le comité a pour mandat :

- a) de remplir les responsabilités qui lui sont confiées par le Code;
- b) de diffuser et de promouvoir ce Code auprès des membres du Conseil;
- c) de présenter au Conseil un rapport annuel et toutes recommandations qu'il juge appropriées en matière d'éthique et de déontologie. Le comité indique dans son rapport annuel le nombre de demandes d'avis qu'il a reçues ainsi que le nombre de dossiers d'allégations de manquements au Code dont il a traité au cours de l'année et leur suivi;
- d) de conseiller les membres du Conseil sur toute question relative à l'application du Code;
- e) de recevoir et traiter les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts;
- f) de réviser le Code tous les trois ans.

14.1.3 Pouvoirs du comité

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par le Code, le Comité d'éthique et de déontologie peut :

- a) établir ses propres règles de fonctionnement et de régie interne, dont il informe le Conseil;
- b) procéder à toute consultation qu'il juge utile à l'exécution de son mandat.

14.2 Traitement des allégations de transgression du Code

Un membre du Conseil ou le Conseil, lorsqu'il y a des motifs sérieux de croire qu'une contravention au présent Code a été commise, peut en saisir par écrit le Comité d'éthique et de déontologie en remettant à la secrétaire générale ou au secrétaire général cet écrit et tous les documents disponibles et pertinents.

Le Comité d'éthique et de déontologie détermine, après examen, s'il y a matière à tenir une enquête.

Dans la négative, un rapport est déposé au dossier. La personne qui assume la présidence du comité avise le membre du Conseil qui a saisi le comité et procède à la fermeture du dossier. Si la demande a été soumise par le Conseil, le rapport lui est adressé.

S'il y a matière à tenir une enquête, le Comité avise par écrit la personne concernée des manquements qui lui sont reprochés et lui remet copie de tous les documents du dossier qu'il détient et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations.

Le Comité d'éthique et de déontologie rencontre la personne concernée ainsi que toute autre personne dont il estime la présence pertinente afin de recueillir leurs observations, points de vue et avis.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée n'a pas contrevenu au présent Code, un rapport est déposé au dossier et le dossier est fermé et gardé confidentiel, à moins qu'il ne soit dans l'intérêt du Conseil de l'en informer. La personne concernée est avisée.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée a contrevenu au présent Code, celui-ci adresse un rapport au Conseil faisant état de sa recommandation quant à la sanction qu'il considère appropriée dans les circonstances. Le rapport est transmis à la personne visée.

Lorsque le rapport du Comité d'éthique et de déontologie conclut qu'il y a eu contravention au présent Code et recommande une sanction, le Conseil donne à la personne concernée l'occasion de présenter son point de vue. Il rend sa décision par scrutin secret. Le dossier est traité à huis clos.

14.3 Sanctions

Une contravention au présent Code peut donner lieu à une réprimande, une demande de corriger la situation qui a généré la transgression du Code, une suspension d'une durée maximale de trois (3) mois ou une demande de révocation à l'autorité compétente, si le manquement est grave ou s'il y a un refus de donner suite à la décision du Conseil demandant de corriger la situation.

14.4 Mesures provisoires

Lorsqu'une situation urgente nécessite une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Comité d'éthique et de déontologie peut relever provisoirement de ses fonctions le membre à qui l'on reproche une contravention au présent Code et en informe la personne qui assume la présidence du Conseil d'administration, le temps nécessaire pour examiner la situation et prendre la décision appropriée.

14.5 Analyse des déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts

Le Comité d'éthique et de déontologie analyse les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts. Lorsqu'il estime que leur contenu nécessite que des mesures ou des précautions soient prises, le membre du Conseil est entendu. Le comité décide ensuite des mesures ou des précautions qui doivent être prises par le membre du Conseil concerné, le cas échéant.

14.6 Demande d'avis

Le Conseil ou l'un de ses membres peut demander l'avis du comité d'éthique et de déontologie sur la conformité d'une conduite ou d'une situation donnée avec le présent Code.

15. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

La secrétaire générale ou le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

16. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Faits saillants

Les sections subséquentes détailleront les mesures instaurées pour favoriser l'encadrement des étudiantes et étudiants ainsi que les activités de recherche.

En 2023-2024, voici quelques éléments marquants relatifs aux autres champs d'activités de l'UQAR :

- La rentrée 2023 a été marquée par l'accueil d'une première cohorte d'étudiantes et d'étudiants au baccalauréat en psychologie. Cette formation a été lancée grâce à une extension du programme de l'Université du Québec en Outaouais. Un doctorat en psychologie s'ajoute également aux formations offertes en sciences de la santé dès la rentrée 2024.
- L'UQAR a travaillé activement au déploiement de ses antennes universitaires. Une dizaine de personnes sont maintenant employées dans les antennes de l'UQAR. Depuis l'automne 2020, le nombre d'inscriptions y a augmenté de 170 %. Après avoir lancé une cohorte au baccalauréat en travail social à l'hiver 2023, l'Université a annoncé l'ouverture d'une seconde cohorte à l'automne 2024 afin de former une relève qualifiée dans le domaine des services sociaux. L'Université a également offert des formations sur la transformation numérique, la gestion de projet appliquée, l'entrepreneuriat culturel, la diversité culturelle, la gestion des ressources humaines pour les organismes communautaires et la relève des cadres. Par ailleurs, grâce à la collaboration du Cégep de la Gaspésie et des Îles, l'UQAR compte des points de services à Gaspé, dans la Baie-des-Chaleurs et aux Îles-de-la-Madeleine pour son Antenne universitaire. Une coordonnatrice est en place à Gaspé et l'UQAR est en processus de recrutement pour embaucher deux autres personnes dans l'équipe administrative de même que quatre professeurs et professeuses (en sciences infirmières et en sciences de la gestion). Depuis 2021, le nombre d'étudiantes et d'étudiants a augmenté de 40 % dans la région, notamment dans les domaines de l'éducation, de la gestion, de l'administration et des sciences infirmières.
- Plusieurs formations axées sur des thèmes soulevés par des organisations et des entreprises régionales ont été lancées au cours de la dernière année. Celles-ci portaient, entre autres, sur l'accueil et l'intégration des personnes issues de l'immigration dans les équipes de travail, l'adaptation aux changements climatiques, l'intelligence artificielle appliquée à la gestion des affaires, la relève du personnel-cadre et la gestion des ressources humaines pour les organismes communautaires.
- L'UQAR a lancé, au printemps, son plan d'action pour l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (EDIA). Né d'un dialogue avec la communauté universitaire, ce plan mise sur des projets collaboratifs et invite chaque personne à s'engager pour l'inclusion. L'objectif est de bâtir un milieu universitaire inclusif et bienveillant, offrant à chaque personne des chances égales de réussir.
- En matière de développement durable, l'UQAR a intensifié ses efforts pour intégrer des aspects environnementaux dans l'ensemble de ses activités. La politique environnementale a été révisée et

adoptée par le conseil d'administration de l'Université à la suite d'une consultation auprès de la communauté universitaire. Deux inventaires des émissions de GES couvrant les années 2021-2022 et 2022-2023 ont été publiés.

- L'Université du Québec à Rimouski a accueilli et co-organisé l'événement Savoir Affaires Maritime, une compétition entrepreneuriale d'envergure réunissant des personnes étudiantes de diverses universités québécoises. En équipe, elles ont collaboré avec plus de soixante professionnelles et professionnels du secteur pour élaborer des idées novatrices liées au domaine maritime. Les activités comprenaient des présentations de projets et des conférences sur des thèmes variés tels que les bioressources et les technologies océaniques.
- L'UQAR joue un rôle central dans les pôles régionaux en enseignement supérieur, collaborant avec les divers Cégeps du territoire pour améliorer l'accessibilité aux études et faciliter les transitions entre les ordres d'enseignement. Le Pôle Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a lancé des projets pour renforcer les parcours universitaires et collégiaux, comme des ateliers d'initiation aux études universitaires et la mise à jour du DEC-BAC en sciences infirmières. L'UQAR coordonne le Pôle régional en enseignement supérieur du Bas-Saint-Laurent qui a soutenu une quinzaine de projets interordres en 2023-2024, couvrant des domaines variés tels que la découverte des sciences sociales et le développement de scénarios virtuels pour la pratique infirmière. L'Université est également impliquée dans le Pôle d'enseignement supérieur Côte-Nord (PESCN), qui a piloté des initiatives telles que le développement d'une approche culturellement sécurisante pour les Premières Nations et soutenu des projets de santé comme la clinique-école L'Avant-garde. Enfin, l'UQAR coordonne le pôle régional de l'enseignement supérieur en Chaudière-Appalaches qui a lancé des initiatives pour stimuler la participation des étudiantes et étudiants et améliorer la visibilité des programmes dans la région.

Grille des indicateurs

Nom de l'établissement :		Université du Québec à Rimouski					Date :	2024-06-20
							Page 1 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations						
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS								
		Année universitaire (Effectif intra au trimestre d'automne)						
		Unité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ¹	provenance
Étudiant								
1	Effectif étudiant total	n	6 472	6 427	6 520	6 499	6 715	MES
2	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	%	49,1%	49,0%	49,3%	49,8%	53,0%	MES
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	%	50,9%	51,0%	50,7%	50,2%	47,0%	MES
4	Effectif étudiant au 2e cycle professionnel*	%	58,8%	51,0%	55,2%	52,2%	47,7%	MES
5	Effectif étudiant au 2e cycle recherche	%	41,2%	49,0%	44,8%	47,8%	52,3%	MES
6	Effectif étudiant au 3e cycle	%	1,9%	2,2%	2,3%	2,7%	2,4%	MES
7	Effectif étudiant internationaux	n	517	459	571	628	925	MES
8	Effectif étudiant internationaux	%	8,0%	7,1%	8,8%	9,7%	13,8%	MES
9	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	7	2	1	2	5	MES
10	Stagiaires postdoctoraux	n	42	33	37	36	30	MES
11	Résidents en médecine	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	MES
Enseignants-chercheurs								
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	9	16	21	21	14	U
13	Hommes	n	4	8	8	7	6	U
14	Femmes	n	5	8	13	14	8	U
15	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	195	207	212	226	233	BCI
16	Hommes	n	112	117	118	122	126	BCI
17	Femmes	n	83	90	94	104	107	BCI
18	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	435	409	464	486	487	BCI
19	Hommes	n	230	213	236	236	232	BCI
20	Femmes	n	205	196	228	250	255	BCI
21	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,7	3,52	4	3,6	3,93	U
22	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,54	2,42	2	2,95	3,02	U
23	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	27,3	25,4	24,6	22,5	22,0	U
24	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	5,9	5,7	6,2	6,3	6,8	U
25	Cours donnés par les professeurs	%	36%	39%	38%	38%	37%	U
26	Cours donnés par les chargés de cours	%	64%	61%	62%	62%	63%	U
27	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	U
Remarques								
		* : Regroupe tous les étudiants, de deuxième cycle, qui ne sont pas inscrits à la maîtrise recherche.						
		1: Étudiant / Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.						
		Enseignants-chercheurs / Données préliminaires au 1er octobre 2023 (avant amendements).						
		Le nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire et le nombre de chargés de cours de l'année universitaire incluent les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».						

		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)						
		Unité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ¹	provenance
	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire							
28	Hommes	n	112	117	118	122	126	BCI
29	Sciences de la santé	n	5	6	4	8	8	BCI
30	Sciences pures	n	36	32	35	35	35	BCI
31	Sciences appliquées	n	13	15	17	18	20	BCI
32	Arts	n	0	0	0	0	0	BCI
33	Lettres	n	2	2	2	2	3	BCI
34	Sciences humaines	n	19	21	19	20	19	BCI
35	Éducation	n	13	17	15	15	15	BCI
36	Droit	n	0	0	0	0	0	BCI
37	Administration	n	22	22	24	23	25	BCI
38	Autres	n	2	2	2	1	1	BCI
39	Femmes	n	83	90	94	104	107	BCI
40	Sciences de la santé	n	14	17	15	17	18	BCI
41	Sciences pures	n	6	6	8	9	9	BCI
42	Sciences appliquées	n	0	1	2	1	1	BCI
43	Arts	n	0	0	0	0	0	BCI
44	Lettres	n	5	3	4	4	4	BCI
45	Sciences humaines	n	13	15	15	18	20	BCI
46	Éducation	n	29	29	30	33	33	BCI
47	Droit	n	0	0	0	0	0	BCI
48	Administration	n	16	18	19	20	20	BCI
49	Autres	n	0	1	1	2	2	BCI
50	Total	n	195	207	212	226	233	BCI
51	Sciences de la santé	n	19	23	19	25	26	BCI
52	Sciences pures	n	42	38	43	44	44	BCI
53	Sciences appliquées	n	13	16	19	19	21	BCI
54	Arts	n	0	0	0	0	0	BCI
55	Lettres	n	7	5	6	6	7	BCI
56	Sciences humaines	n	32	36	34	38	39	BCI
57	Éducation	n	42	46	45	48	48	BCI
58	Droit	n	0	0	0	0	0	BCI
59	Administration	n	38	40	43	43	45	BCI
60	Autres	n	2	3	3	3	3	BCI
Remarques								
<p>La section « Total » inclut les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».</p> <p>La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.</p> <p>Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou qui font partie de la direction académique (décanats).</p> <p>1 : Les données sur le personnel pour l'année 2023-2024 sont préliminaires (avant amendements).</p>								

		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)						
		Unité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ¹	provenance
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire								
61	Hommes	n	230	213	236	236	232	BCI
62	Sciences de la santé	n	16	13	21	17	16	BCI
63	Sciences pures	n	34	26	29	29	32	BCI
64	Sciences appliquées	n	21	20	25	35	27	BCI
65	Arts	n	5	6	4	7	1	BCI
66	Lettres	n	4	4	7	4	6	BCI
67	Sciences humaines	n	37	35	35	39	43	BCI
68	Éducation	n	29	30	31	32	32	BCI
69	Droit	n	4	5	6	5	4	BCI
70	Administration	n	80	74	78	68	71	BCI
71	Autres	n	0	0	0	0	0	BCI
72	Femmes	n	205	196	228	250	255	BCI
73	Sciences de la santé	n	39	30	33	51	57	BCI
74	Sciences pures	n	8	11	14	11	13	BCI
75	Sciences appliquées	n	2	5	6	8	11	BCI
76	Arts	n	2	2	3	4	2	BCI
77	Lettres	n	5	9	8	8	3	BCI
78	Sciences humaines	n	40	35	44	49	45	BCI
79	Éducation	n	83	80	94	91	95	BCI
80	Droit	n	1	1	0	0	0	BCI
81	Administration	n	25	23	26	28	29	BCI
82	Autres	n	0	0	0	0	0	BCI
83	Total	n	435	409	464	486	487	BCI
84	Sciences de la santé	n	55	43	54	68	73	BCI
85	Sciences pures	n	42	37	43	40	45	BCI
86	Sciences appliquées	n	23	25	31	43	38	BCI
87	Arts	n	7	8	7	11	3	BCI
88	Lettres	n	9	13	15	12	9	BCI
89	Sciences humaines	n	77	70	79	88	88	BCI
90	Éducation	n	112	110	125	123	127	BCI
91	Droit	n	5	6	6	5	4	BCI
92	Administration	n	105	97	104	96	100	BCI
93	Autres	n	0	0	0	0	0	BCI
Remarques								
La section « Total » inclut les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».								
La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite en fonction des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CAFF étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille. Notez que les disciplines ont été révisées sur toute la ligne du temps en fonction des plus récents CAFF attribués aux cours.								
1 : Les données sur le personnel pour l'année 2023-2024 sont préliminaires (avant amendements).								

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski										Date :		
										Page 2 de 6		
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif intra par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat et autres sanctions		Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 ²	
			Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions
94	Total¹	n	4 004	1 315	4 060	1 192	4 065	1 150	3 967	1 116	4 106	1 016
95	Sciences de la santé	n	724	246	709	256	663	277	607	277	587	253
96	Sciences pures	n	225		219	1	260		240		243	
97	Sciences appliquées	n	192	45	190	39	191	42	212	28	271	27
98	Arts	n								21		14
99	Lettres	n	27	6	32	1	22	8	28	6	34	6
100	Sciences humaines	n	372	217	400	250	356	186	363	173	420	136
101	Éducation	n	1 452	40	1 602	25	1 715	24	1 775	22	1 853	25
102	Droit	n										
103	Administration	n	1 005	612	903	540	855	500	740	433	698	457
104	Études plurisectorielles	n	7	4	5	3	3	2	2	1		
105	Sans objet	n		145		77		111		155		98
106	Valeur indéterminée	n										
107	Femmes	%	69,5%	75,0%	69,1%	76,7%	68,5%	76,7%	68,0%	77,2%	68,0%	76,0%
108	Sciences de la santé	%	91,3%	88,2%	91,3%	83,6%	91,0%	84,5%	88,1%	85,6%	89,4%	85,8%
109	Sciences pures	%	62,7%		58,4%	100,0%	61,5%		60,8%		63,0%	
110	Sciences appliquées	%	20,8%	37,8%	22,6%	30,8%	23,6%	38,1%	28,3%	46,4%	28,0%	37,0%
111	Arts	%								76,2%		64,3%
112	Lettres	%	85,2%	100,0%	78,1%	100,0%	63,6%	87,5%	78,6%	100,0%	76,5%	83,3%
113	Sciences humaines	%	77,4%	94,5%	77,0%	95,2%	79,5%	93,0%	80,4%	92,5%	79,8%	97,1%
114	Éducation	%	73,1%	77,5%	72,0%	92,0%	72,0%	79,2%	72,1%	77,3%	71,6%	76,0%
115	Droit	%										
116	Administration	%	56,0%	67,6%	54,9%	67,8%	52,0%	72,2%	49,1%	68,6%	50,4%	69,6%
117	Études plurisectorielles	%	57,1%	25,0%	60,0%	33,3%	33,3%	100,0%	50,0%	0,0%		
118	Sans objet	%		66,2%		75,3%		63,1%		74,2%		63,3%
119	Valeur indéterminée	%										
Remarques												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												

	2e cycle - Maîtrise + autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 ²	
			Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions
120	Total¹	n	670	363	750	281	772	381	889	349	1 049	384
121	Sciences de la santé	n	47	12	49	17	73	35	92	44	104	48
122	Sciences pures	n	90	19	111	8	103	4	107	8	115	14
123	Sciences appliquées	n	72	1	88		104		109		127	3
124	Arts	n		23		17		21		12		19
125	Lettres	n	21		22		18		17		11	
126	Sciences humaines	n	123	26	172	23	163	27	184	21	197	21
127	Éducation	n	57	15	58	7	47	25	49	20	64	30
128	Droit	n										
129	Administration	n	253	225	242	187	259	230	328	226	425	219
130	Études plurisectorielles	n		13		5						13
131	Sans objet	n	7	29	8	17	5	39	3	18	6	17
132	Valeur indéterminée	n										
133	Femmes	%	58,1%	70,2%	58,4%	71,9%	57,3%	71,7%	59,7%	75,1%	57,1%	74,7%
134	Sciences de la santé	%	87,2%	83,3%	89,8%	88,2%	86,3%	85,7%	85,9%	79,5%	83,7%	91,7%
135	Sciences pures	%	62,2%	57,9%	55,9%	62,5%	56,3%	50,0%	67,3%	75,0%	69,6%	64,3%
136	Sciences appliquées	%	19,4%	0,0%	20,5%		18,3%		23,9%		27,6%	33,3%
137	Arts	%		100,0%		100,0%		81,0%		83,3%		100,0%
138	Lettres	%	90,5%		90,9%		83,3%		76,5%		72,7%	
139	Sciences humaines	%	59,3%	69,2%	65,7%	56,5%	64,4%	59,3%	67,4%	85,7%	62,9%	81,0%
140	Éducation	%	89,5%	93,3%	89,7%	85,7%	89,4%	96,0%	77,6%	95,0%	78,1%	100,0%
141	Droit	%										
142	Administration	%	51,8%	68,4%	52,5%	71,7%	53,3%	70,4%	54,0%	70,8%	49,9%	67,1%
143	Études plurisectorielles	%		69,2%		60,0%						92,3%
144	Sans objet	%	57,1%	55,2%	25,0%	52,9%	40,0%	56,4%	66,7%	77,8%	50,0%	47,1%
145	Valeur indéterminée	%										
Remarques												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												

	3e cycle - Doctorat + autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 ²	
			Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions
146	Total¹	n	120		144		152		178		160	
147	Sciences de la santé	n			1		2		1		3	
148	Sciences pures	n	51		54		62		77		78	
149	Sciences appliquées	n	31		40		38		47		30	
150	Arts	n										
151	Lettres	n	10		11		11		11		10	
152	Sciences humaines	n	10		17		13		10		10	
153	Éducation	n	10		14		12		15		16	
154	Droit	n										
155	Administration	n					2		4		3	
156	Études plurisectorielles	n	8		7		12		13		10	
157	Sans objet	n										
158	Valeur indéterminée	n										
159	Femmes	%	37,5%		37,5%		42,1%		46,1%		51,9%	
160	Sciences de la santé	%			0,0%		0,0%		0,0%		33,3%	
161	Sciences pures	%	49,0%		50,0%		56,5%		58,4%		53,8%	
162	Sciences appliquées	%	16,1%		17,5%		15,8%		21,3%		33,3%	
163	Arts	%										
164	Lettres	%	50,0%		36,4%		27,3%		36,4%		60,0%	
165	Sciences humaines	%	10,0%		23,5%		23,1%		20,0%		30,0%	
166	Éducation	%	90,0%		85,7%		100,0%		93,3%		93,8%	
167	Droit	%										
168	Administration	%					50,0%		50,0%		33,3%	
169	Études plurisectorielles	%	0,0%		0,0%		33,3%		38,5%		50,0%	
170	Sans objet	%										
171	Valeur indéterminée	%										
Remarques												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												

	Total - Grades + autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 ²	
			Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions
172	Total¹	n	4 794	1 678	4 954	1 473	4 989	1 531	5 034	1 465	5 315	1 400
173	Sciences de la santé	n	771	258	759	273	738	312	700	321	694	301
174	Sciences pures	n	366	19	384	9	425	4	424	8	436	14
175	Sciences appliquées	n	295	46	318	39	333	42	368	28	428	30
176	Arts	n		23		17		21		33		33
177	Lettres	n	58	6	65	1	51	8	56	6	55	6
178	Sciences humaines	n	505	243	589	273	532	213	557	194	627	157
179	Éducation	n	1 519	55	1 674	32	1 774	49	1 839	42	1 933	55
180	Droit	n										
181	Administration	n	1 258	837	1 145	727	1 116	730	1 072	659	1 126	676
182	Études plurisectorielles	n	15	17	12	8	15	2	15	1	10	13
183	Sans objet	n	7	174	8	94	5	150	3	173	6	115
184	Valeur indéterminée	n										
185	Femmes	%	67,1%	74,0%	66,5%	75,8%	66,0%	75,4%	65,8%	76,7%	65,4%	75,6%
186	Sciences de la santé	%	91,1%	88,0%	91,0%	83,9%	90,2%	84,6%	87,7%	84,7%	88,3%	86,7%
187	Sciences pures	%	60,7%	57,9%	56,5%	66,7%	59,5%	50,0%	62,0%	75,0%	63,1%	64,3%
188	Sciences appliquées	%	20,0%	37,0%	21,4%	30,8%	21,0%	38,1%	26,1%	46,4%	28,3%	36,7%
189	Arts	%		100,0%		100,0%		81,0%		78,8%		84,8%
190	Lettres	%	81,0%	100,0%	75,4%	100,0%	62,7%	87,5%	69,6%	100,0%	72,7%	83,3%
191	Sciences humaines	%	71,7%	91,8%	72,2%	91,9%	73,5%	88,7%	75,0%	91,8%	73,7%	94,9%
192	Éducation	%	73,9%	81,8%	72,8%	90,6%	72,6%	87,8%	72,4%	85,7%	72,0%	89,1%
193	Droit	%										
194	Administration	%	55,2%	67,9%	54,4%	68,8%	52,3%	71,6%	50,6%	69,3%	50,2%	68,8%
195	Études plurisectorielles	%	26,7%	58,8%	25,0%	50,0%	33,3%	100,0%	40,0%	0,0%	50,0%	92,3%
196	Sans objet	%	57,1%	64,4%	25,0%	71,3%	40,0%	61,3%	66,7%	74,6%	50,0%	60,9%
197	Valeur indéterminée	%										
Remarques												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski														Date :		
														Page 3 de 6		
I. Éléments d'information			II. Observations													
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE			Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade													
			2013		2015		2017		2019		2020		2021		2022	
Taux de réussite des études de baccalauréat			n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
198	Persévérance après 1 an		962	85,8%	843	85,5%	834	87,4%	859	84,9%	792	85,6%	808	85,0%	803	87,9%
199	Diplomation après 6 ans		962	79,5%	843	77,8%	834	79,4%								
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																
200	Sciences de la santé		175	87,4%	151	87,4%	114	87,7%								
201	Sciences pures		55	69,1%	51	76,5%	76	82,9%								
202	Sciences appliquées		30	53,3%	56	26,8%	63	46,0%								
203	Arts															
204	Lettres		8	87,5%	5	40,0%	9	66,7%								
205	Sciences humaines		131	82,4%	121	84,3%	132	81,8%								
206	Éducation		244	82,0%	224	79,0%	189	84,1%								
207	Droit															
208	Administration		319	76,2%	235	80,4%	251	78,5%								
209	Études plurisectorielles															
210	Sans objet															

211	Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant	108	42,6%	122	63,1%	85	56,5%	124	67,7%						
212	Sciences de la santé	0		3	33,3%	4	0,0%	7	71,4%						
213	Sciences pures	19	57,9%	18	83,3%	12	50,0%	11	54,5%						
214	Sciences appliquées	3	66,7%	8	75,0%	5	100,0%	20	90,0%						
215	Arts														
216	Lettres	2	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	2	50,0%						
217	Sciences humaines	28	7,1%	23	34,8%	23	17,4%	21	14,3%						
218	Éducation	11	0,0%	16	37,5%	10	60,0%	13	69,2%						
219	Droit														
220	Administration	43	72,1%	50	80,0%	30	86,7%	49	85,7%						
221	Études plurisectorielles														
222	Sans objet	2	0,0%	3	0,0%	0		1	0,0%						
223	Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant	16	31,3%	10	40,0%										
224	Sciences de la santé														
225	Sciences pures	4	100,0%	5	80,0%										
226	Sciences appliquées			1	0,0%										
227	Arts														
228	Lettres	5	20,00%	1	0,0%										
229	Sciences humaines	3	0,0%	3	0,0%										
230	Éducation	4	0,0%												
231	Droit														
232	Administration														
233	Études plurisectorielles														
234	Sans objet														
	Remarques														

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski		Date :						
		Page 4 de 6						
I. Éléments d'information		II. Observations						
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade						
Durée moyenne des études au baccalauréat		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
235	Sciences de la santé	2,5	2,5	2,5	2,6	2,7		
236	Sciences pures	3,1	2,6	2,8	2,8	2,7		
237	Sciences appliquées	4,2	3,9	3,6	3,5	3,3		
238	Arts							
239	Lettres	2,9	3,2	4,2	2,6	3,3		
240	Sciences humaines	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5		
241	Éducation	3,9	3,8	3,9	3,9	3,8		
242	Droit							
243	Administration	3,1	2,9	2,9	3,0	3,0		
244	Études plurisectorielles							
245	Sans objet							
246	Valeur indéterminée							
247	Ensemble des secteurs	3,1	3,1	3,1	3,1	3,0		
Durée moyenne des études de maîtrise		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
248	Sciences de la santé			3,7	3,3		1,0	1,9
249	Sciences pures	3,3	3,3	3,3	3,1	2,9	3,0	3,3
250	Sciences appliquées	2,8	2,6	2,7	2,3	2,4	2,6	2,7
251	Arts							
252	Lettres		3,2	2,3	3,6	3,0		4,0
253	Sciences humaines	3,2	3,3	3,7	3,5	3,4	3,6	2,8
254	Éducation		3,0	3,2	3,4	2,8	3,1	3,1
255	Droit							
256	Administration	1,9	2,0	1,9	1,6	2,0	2,0	1,8
257	Études plurisectorielles							
258	Sans objet				3,3			
259	Valeur indéterminée							
260	Ensemble des secteurs	2,3	2,4	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3

	Durée moyenne des études de doctorat	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
261	Sciences de la santé							
262	Sciences pures	5,3	5,3	4,4				
263	Sciences appliquées							
264	Arts							
265	Lettres	7,0						
266	Sciences humaines							
267	Éducation							
268	Droit							
269	Administration							
270	Études plurisectorielles		5,7					
271	Sans objet							
272	Valeur indéterminée							
273	Ensemble des secteurs	5,6	5,4	4,4				
	Remarques							

304	Total	n	545	568	584	606	655	666
305	Direction	n	22	22	23	23	25	25
306	Haute direction	n	5	5	5	5	5	5
307	Autre personnel de direction	n	17	17	18	18	20	20
308	Professeurs	n	202	201	211	217	232	235
309	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	0	7	4	61	65	64
310	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	0	3	3	21	21	20
311	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	4	1	40	44	44
312	Personnel de gérance	n	0	0	0	0	0	0
313	Personnel professionnel	n	136	160	161	120	139	143
314	Personnel technique	n	63	60	64	61	69	73
315	Personnel de bureau	n	92	89	94	98	98	99
316	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	30	29	27	26	27	27
317	Personnel métiers et services	n	30	29	27	26	27	27
318	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0	0
Remarques								
<p>À l'UQAR, un reclassement des emplois non étudiants d'auxiliaires d'enseignement ou de recherche du groupe "Professionnel" au groupe "Personnel périphérique d'enseignement ou de recherche" entraîne une variation superficielle des effectifs au sein de ces deux groupes de personnel entre les années 2020-2021 et 2021-2022.</p> <p>Le dénombrement des professeurs exclut la direction académique qui est comptabilisée sous « Autre personnel de direction ».</p> <p>La section « Total » inclut les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».</p> <p>Les données sur le personnel ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires, en raison de l'exclusion de tout le personnel à temps partiel, et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.</p> <p>1 : Les données sur le personnel pour l'année 2023-2024 sont préliminaires (avant amendements).</p>								

I. Éléments d'information

II. Observations

INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE

Revenus de recherche par source de financement (IFR)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
319	Revenus de recherche (total)	17 859	17 471	18 772	17 781	23 507
320	Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI	733	579	1 212	768	1 099
	Montant de recherche du gouvernement Canada (excluant les revenus des programmes FCI)	5 464	6 308	5 846	5 988	7 761
321	Chaires de recherche du Canada	820	640	525	520	320
322	Organismes subventionnaires canadiens	3 143	4 074	3 193	3 553	4 281
324	Autres gouvernement du Canada	1 501	1 593	2 128	1 915	3 160
325	Montant de recherche du Québec	3 477	3 898	4 148	3 261	3 841
326	Fonds de recherche du Québec	1 845	2 277	2 492	2 429	3 301
327	Gouvernement du Québec	1 633	1 622	1 656	832	539
328	Autres sources	8 186	6 686	7 566	7 764	10 807
328.1	Contrats	6 577	4 746	5 379	5 000	7 057
991	Exclusion	6 282	7 683	6 785	5 786	4 212
992	Non associé à un professeur-chercheur	4 597	6 097	5 009	4 144	2 567
993	FIR du gouvernement fédéral	1 503	1 479	1 455	1 599	1 596
995	Services professionnels	182	107	322	44	49

Remarques

--

Revenus de recherche par source de financement (IFUC-ACPAU)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
319.1	Revenus de recherche (total) (ACPAU ligne 25)	31 204	35 930	36 144	35 252	
320.1	Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI (ACPAU ligne 5)	1 835	361	317	817	
321.1	Montant de recherche du gouvernement Canada (excluant les revenus des programmes FCI)	7 074	10 318	9 399	9 539	
	Section organismes subventionnaires canadiens					
329	CRSH (ACPAU ligne 1)	704	1 030	579	1 544	
330	Santé Canada (ACPAU ligne 2)					
331	CRSNG (ACPAU ligne 3)	2 394	3 293	2 996	2 981	
332	IRSC (ACPAU ligne 4)					
333	Chaires de recherche du Canada (ACPAU ligne 6)	1 057	1 440	1 169	925	
334	Autres, Gouvernement du Canada (ACPAU ligne 7)	2 919	4 555	4 655	4 089	
335	Subventions de recherche du Québec (tiré de la table 7 de l'ACPAU)	17 574	20 527	20 873	20 633	
336	Fonds de recherche du Québec	1 419	3 069	2 737	4 548	
337	FRQ-S					
338	FRQ-NT	1 006	2 749	2 029	3 642	
339	FRQ-SC	413	320	708	906	
340	Autres sources provinciales	16 155	17 154	18 136	16 085	
341	Secteur privé (ACPAU lignes 15 à 20)	4 721	4 724	5 555	4 263	
341.1	Autres sources	0	0	0	0	

Remarques

--

Chaires de recherche (nombre) (SIRU)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		n	n	n	n	n
342	Unité de recherche					
343	Chaire de recherche du Canada	7	6	6	5	5
344	Autres chaires de recherche	n.d.	9	9	8	7

Remarques

--

Revenus de recherche par secteur disciplinaire (IFR)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
345	Fonds de recherche (total)	17 859	17 471	18 772	17 781	23 507
345.01	Sciences de la santé	383	603	842	2 003	1 526
345.02	Sciences pures	9 658	9 174	9 633	7 708	8 620
345.03	Sciences appliquées	1 216	1 601	1 941	1 736	1 737
345.04	Arts					
345.05	Lettres	133	171	138	112	104
345.06	Sciences humaines	5 514	4 048	4 830	4 385	8 080
345.07	Éducation	481	599	637	713	984
345.08	Droit					
345.09	Administration	305	462	265	311	554
345.10	Autres	169	813	485	814	1 903

Remarques

--

Taux de professeurs disposant de fonds de recherche publics ou privés provenant de l'extérieur de l'université (IFR)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		%	%	%	%	%
346	Professeurs-chercheurs financés	52,7	52,8	51,4	54,0	54,6
346.01	Sciences de la santé	61,9	48,0	52,2	50,0	63,0
346.02	Sciences pures	90,5	90,0	88,4	97,8	97,8
346.03	Sciences appliquées	50,0	62,5	63,2	57,9	52,4
346.04	Arts					
346.05	Lettres	71,4	85,7	83,3	57,1	71,4
346.06	Sciences humaines	53,1	43,2	44,4	57,5	60,0
346.07	Éducation	39,5	47,8	43,5	33,3	34,7
346.08	Droit					
346.09	Administration	19,0	22,5	15,9	28,3	20,0
346.10	Autres	100,0	66,7	100,0	66,7	66,7

Remarques

--

Montant median des revenus de recherche par professeur chercheur (IFR)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		\$	\$	\$	\$	\$
347	Financement médian (ensemble des secteurs)	64 500	65 791	59 923	51 311	58 693
347.01	Sciences de la santé	10 000	15 500	30 000	96 028	47 633
347.02	Sciences pures	191 202	227 919	212 938	156 264	145 600
347.03	Sciences appliquées	179 127	134 493	49 300	171 763	87 833
347.04	Arts					
347.05	Lettres	18 979	26 543	22 860	16 921	21 500
347.06	Sciences humaines	29 787	67 044	52 481	21 576	42 219
347.07	Éducation	18 860	15 461	23 719	43 958	32 820
347.08	Droit					
347.09	Administration	26 826	27 689	29 000	9 999	47 113
347.10	Autres	84 352	406 584	89 587	406 825	951 327

Remarques

--

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, DGPP, DSIG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants	
1	11	Effectif étudiant	<p>Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil. L'effectif intra est utilisé ici.</p> <p>Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens). Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.</p> <p>** Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.</p>
7	8	Effectif étudiants internationaux	<p>Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise. La variable Entente de mobilité est égale à soit 20, 21, 22 ou 37.</p>
9		Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	
12	14	Nombre de professeurs récemment embauchés	<p>Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des « nouveaux professeurs réguliers » (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants)</i>. Les professeurs invités sont exclus.</p>
15	17	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en <i>modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement</i>, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module <i>ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique</i>, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.</p> <p>Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 et la définition de la ligne 278 (Professeurs) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 277 (autre personnel de direction) et 275 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, *Description du fichier de base des professeurs*. Source SYSPER, 9 janvier 2014, et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable

Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER

o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;

o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ;

o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;

o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante :

Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER

o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique »,

« Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;

o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ;

o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;

o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

18	20	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de « gestion académique », ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p>	<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se réfère à son document de définition, <i>Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER), 27 novembre 2020</i>, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable</p> <p>Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER;</p> <p>• Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours".</p> <p>Extrait du <i>Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)</i>, pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 »)</p> <p>« Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent. »</p> <p>Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base.</p> <p>La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.</p>
28	60	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 15 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.</p> <p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Déclinaison de la ligne 18 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours. Voir <i>Table de conversion</i> pour le détail des regroupements.</p>	<p>Voir la source et la sélection de la population de la ligne 15 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : <i>Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 24 avril 2020</i>.</p>
61	93	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignés dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	<p>Voir la source et la sélection de la population de la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).</p>

Page 2- Étudiants par cycle

94	197	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Effectif intra.
94	119	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivalait pas à un grade de baccalauréat.
120	145	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivalait pas à un grade de maîtrise.
146	171	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivalait pas à un grade de doctorat.
		Définitions des domaines "Sans objet" et "Valeur indéterminée".	Le domaine "Sans objet" réfère à une situation où l'étudiant (e) est inscrit dans un programme pour lequel un ensemble d'activités suivies se voit exclu du calcul de l'EEETP, comme par exemple (mais non exclusivement) les activités visées par l'accueil et l'intégration, l'année préparatoire, les prédoctorales, les études libres, etc. Le domaine "Valeur indéterminée" réfère à des nouvelles composantes de programmes donc qui ne sont pas encore classées dans un domaine.

Page 3- Réussite

		Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
		Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat est typiquement présentés après 6 ans tandis que celui à la maîtrise est après 4 ans et celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
		Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .
198		Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur sur le nombre d'étudiants contenu dans la cohorte de départ. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .
199	210	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé. Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i> .
211	222	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
223	234	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
198	234	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 198 à 234.

Page 4 - Durée des études

235 273 Durée moyenne des études

La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats, en 4 ans ou moins pour les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Plus précisément, la moyenne de la durée des études correspond au rapport de la somme des durées des études complétées (en trimestres ou en années), sur le nombre total des étudiants qui ont diplômés. Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*, p. 47-50.

Page 5 - Personnel

Veillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrement et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre. Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

274 318 Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi

Dénombrement des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.

Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93 de la Page 1- Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable

La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus. Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.

275 546 Direction

Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).

Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

276 Haute direction

Regroupe la haute direction

Haute direction (11) :

Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.

Direction académique (12) :

Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15).

Fonctions principales : la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ?

Unité d'appartenance : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15).

Structure salariale : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ?

Direction de service (13) :

Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se trouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction.

Autre cadre (14) :

Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.

278	Professeurs	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 278 (Professeurs) et la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 de la Page 1 - Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 277 (Autre personnel de direction) et 275 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>	<p><u>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12)</p> <p><u>Professeur-chercheur (21) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche.</p> <p><u>Chercheur avec rang académique (31) :</u> Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.</p>
279	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche.</p> <p>Cette ligne est le total des lignes 280 et 281.</p>	<p>Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i></p>
280	Autre personnel d'ens. ou de rech.	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.</p>	<p><u>Autre personnel enseignant (29) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement.</p> <p><u>Postdoctorat (33) :</u> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein.</p> <p><u>Autre personnel de recherche (39) :</u> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.</p>
281	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	<p>Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation professionnelle.</p>	<p><u>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.</p>
282	Personnel de gérance	<p>Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiquables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.</p>	<p><u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiquables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.</p>
283	Personnel professionnel	<p>Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.</p>	<p><u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).</p>

284	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<p><u>Technique (61)</u> :</p> <p>Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.</p> <p><u>Aide-technique (62)</u> : <i>Uniquement dans les collectes avant 2014-2015</i></p> <p>Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.</p>
285	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<p><u>Bureau (61)</u> :</p> <p>Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.</p>
286	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .
287	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<p><u>Métiers et services (71)</u> :</p> <p>Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.</p>
288	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	<p>Personnel périphérique de soutien (81) :</p> <p>Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.</p>
	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	

Notes générales

Nouveau : Le ministère cessera graduellement d'utiliser les données contenues dans le SIRU. À partir de 2023-2024, les montants de certaines rubriques pourront s'arrimer à ceux figurant dans la déclaration dans le cadre du **rapport sur l'information financière des universités et des collèges (IFUC)** de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

319	Revenus de recherche (total)	Comptabiliser l'ensemble des montants administrés par l'université (subventions, contrats et donations) ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Dans le tableau IFUC-ACPAU, veuillez inclure aussi les montants des bourses d'excellence des étudiants diplômés et des stagiaires postdoctoraux provenant des fonds subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG, IRSC) et provinciaux (FRQ), ainsi que les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technologique de tout organismes et les frais indirects de recherche perçus par l'université. ** Si certaines données n'étaient pas disponible, SVP inscrire "n.d."
320	Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI	Tous les montants, incluant la contrepartie des partenaires provinciaux et/ou privés.
321	Montant de recherche du gouvernement Canada (excluant les revenus des programmes FCI)	Tous les montants (subventions et contrats) en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
322	Chaires de recherche du Canada	Revenus tirés du programme fédéral des Chaires de recherche du Canada
323	Organismes subventionnaires canadiens	Revenus en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
324	Autres gouvernement du Canada	Comptabiliser l'ensemble des montants administrés par l'université (subventions, contrats et donations) ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-cher
325	Montant de recherche du Québec	
326	Fonds de recherche du Québec	Tous les montants octroyés par le Fonds de recherche du Québec, pour les secteurs de la santé, nature et technologie et société et culture
327	Gouvernement du Québec	Tous les montants (subventions et contrats) en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
328	Autres sources	Tous les montants des subventions, contrats et donations en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
319.1	Revenus de recherche (total)	ACPAU ligne 25: Total
320.1	Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI	ACPAU ligne 5: Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI)
329	CRSH	ACPAU ligne 1: Revenus de recherche provenant du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
330	Santé Canada	ACPAU ligne 2: Revenus de recherche provenant de Santé Canada
331	CRSNG	ACPAU ligne 3: Revenus de recherche provenant du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie (CRSNG)
332	IRSC	ACPAU ligne 4: Revenus de recherche provenant des Instituts de recherche en santé du Canada
333	Chaires de recherche du Canada	ACPAU ligne 6: Revenus de recherche provenant du programme des chaires de recherche du Canada
334	Autres, Gouvernement du Canada	ACPAU ligne 7: les revenus provenant de toutes les entités fédérales autres que celles spécifiquement nommées dans les lignes précédentes, incluant les subventions, les contrats ou autres formes de financement. Les coûts indirects de la recherche doivent être inclus dans cette ligne (voir Tableau 6 de l'ACPAU).
335	Subventions de recherche du Québec	Total de la table 7 de l'ACPAU
336	Fonds de recherche du Québec	Somme des fonds provenant des trois secteurs
337	FRQ-S	Revenu de recherche provenant du Fonds de recherche du Québec - secteur santé
338	FRQ-NT	Revenu de recherche provenant du Fonds de recherche du Québec - secteur nature et technologies
339	FRQ-SC	Revenu de recherche provenant du Fonds de recherche du Québec - secteur société et culture
340	Autres sources provinciales	Revenu de recherche provenant de toutes les autres sources provinciales.
341	Secteur privé	ACPAU, total des lignes 15 à 20: Comprend les dons, legs, subventions et contrats de recherche venant de particuliers, d'entreprises privées, d'OBNL, de fondations, etc.
341.1	Autres sources	ACPAU, total des lignes 9 à 14 et 21 à 24.
342	Unités de recherche	Nombre de regroupements de chercheurs incluant les chaires, instituts, groupe, centre de recherche, etc.
343	Chaires de recherche du Canada	Nombre de chaires issues du programme fédéral des chaires de recherche du Canada
344	Autres chaires de recherche	Nombre de chaires de recherche autres que celles mentionnées à la ligne 343

345	Revenus de recherche par secteur disciplinaire	<p>Ces lignes correspondent aux revenus de recherche (subventions, contrats et donations) reçus par les professeurs-chercheurs et par l'université ou ses unités de recherche durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Comptabiliser les revenus de recherche des professeurs-chercheurs responsables et de l'Université ou des unités de recherche selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
346	Taux de professeurs disposant de revenus de recherche	<p>Taux de professeurs disposant de revenus de recherche publics ou privés provenant de l'extérieur de l'université</p> <p>Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de revenus de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 15). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
347	Montant médian des revenus de recherche disponibles par professeur chercheur	<p>Calculer le montant de financement correspondant à la médiane des revenus de recherche par professeur de l'établissement durant l'année de référence. Inclure tous les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 319 à 328 de la page 6. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>

Table de conversion**Sciences de la santé**

Sciences fondamentales et appliquées de la santé
Sciences infirmières et nursing
Périnatalité
Médecine
Médecine et chirurgie expérimentales
Médecine dentaire
Optométrie
Pharmacie et sciences pharmaceutiques
Diététique et nutrition
Ergothérapie
Physiothérapie
Chiropratique
Orthophonie et audiologie
Thérapies alternatives
Santé communautaire et épidémiologie
Ergonomie
Autres professions de la santé
Médecine vétérinaire
Pluridisciplinaire (sciences de la santé)

Sciences pures

Sciences biologiques
Botanique (phytobiologie, etc.)
Zoologie
Microbiologie
Biochimie
Biophysique
Génétique
Mathématique
Probabilités et statistiques
Mathématiques appliquées
Actuariat
Sciences physiques
Météorologie et sciences de l'atmosphère
Géologie (minéralogie, etc.)
Chimie
Sciences de la terre
Océanographie
Énergie
Hydrologie, sciences de l'eau
Pluridisciplinaire (sciences pures)

Sciences appliquées

Ressources naturelles
Agriculture
Pédologie, aménagement et conservation des sols
Zootechnie
Étude de la faune (régions sauvages, pêcheries, gibier)
Sciences et technologie des aliments
Phytotechnie
Design de l'environnement
Architecture
Architecture paysagiste
Architecture urbaine et aménagement
Design industriel
Urbanisme
Sciences de l'informatique
Ingénierie
Génie aérospatial, aéronautique et astronautique
Génie agricole, génie rural
Génie alimentaire
Génie biologique et biomédical
Génie chimique
Génie civil, de la construction et du transport
Génie électrique, électronique et des communications
Génie mécanique
Génie géologique
Génie industriel et administratif
Génie métallurgique et des matériaux
Génie minier
Génie physique
Génie nucléaire
Géodésie (arpentage)
Génie informatique et de la construction des ordinateurs
Génie des pâtes et papiers
Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)
Génie agro-forestier
Sciences de l'activité physique
Pluridisciplinaire (sciences appliquées)

Sciences humaines

Études géopolitiques
Communications et journalisme
Psychologie
Sciences sociales
Anthropologie
Économique
Histoire
Géographie
Science politique
Sociologie
Criminologie
Études urbaines
Démographie
Ethnologie et ethnographie
Sexologie
Économie rurale et agricole
Psycho-éducation
Sciences domestiques
Sciences médiévales
Service social
Animation sociale ou communautaire
Orientation, information scolaire et professionnelle
Récréologie
Sciences sociales et humanités
Philosophie
Sciences religieuses
Pluridisciplinaire (sciences humaines)

Lettres

Langues et littératures modernes autres que le français et l'anglais
Langues secondes autres que le français et l'anglais
Latin, latin-grec
Traduction
Langues et littératures françaises ou anglaises
Littérature comparée
Humanités gréco-latines, et archéologie classique
Linguistique (phonétique, sémantique, philologie)
Français, en général et langue maternelle
Français, langue seconde
Anglais, langue seconde
Anglais, en général et langue maternelle
Pluridisciplinaire (lettres)

Éducation

Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation)
Didactique (art d'enseigner)
Formation des enseignants au préscolaire
Formation des enseignants au préscolaire et au primaire
Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire
Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopédagogie)
Formation des enseignants au secondaire
Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial
Formation des enseignants au collégial
Pédagogie universitaire
Éducation des adultes et formation permanente

Droit	Administration	Arts	Autres
Droit	Administration des affaires Comptabilité, sciences comptables Information de gestion Opérations bancaires et finance Gestion et administration des entreprises Recherche opérationnelle Marketing et achats Affaires sur le plan international Gestion du personnel Relations industrielles Économie des affaires Administration scolaire Gestion des services de santé Coopération Gestion de la production Administration publique Pluridisciplinaire (administration) Bibliothéconomie et archivistique	Beaux-arts et arts appliqués Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture) Histoire de l'art Musique Musicologie (histoire et littérature) Art dramatique Mouvement expressif, danse, mime, rythmique Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor) Cinématographie Photographie Arts graphiques (communications graphiques) Pluridisciplinaire (arts)	Études Autresles Environnement (qualité du milieu et pollution) Carrières militaires Non applicable

Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Mesures prises pour l'encadrement des étudiantes et étudiants

À l'UQAR, l'encadrement des étudiantes et étudiants est assuré par plusieurs unités administratives. Le Centre Apprentissage Réussite et Pédagogie universitaire (CARPU) accompagne le personnel enseignant en matière de pédagogie et technopédagogie, en offrant des formations et des ressources pour encourager des pratiques pédagogiques innovantes. Le CARPU gère également les services des Centres d'aide à la réussite (CAR) qui visent à favoriser l'intégration et la réussite académique. Les CAR collaborent avec les directions académiques pour soutenir les étudiantes et étudiants sur l'ensemble du territoire desservi par l'Université. Enfin, les Services à la communauté étudiante et universitaire offrent du soutien psychosocial, de l'accompagnement en emploi et stages, ainsi que des activités sportives, culturelles et communautaires, contribuant ainsi à l'épanouissement et à la réussite des étudiantes et étudiants. À noter que la population étudiante de l'UQAR est composée à près de 60 % par des personnes étudiantes de première génération universitaire (ÉPGU), ce qui signifie qu'elles disposent de moins de modèles signifiants pour les accompagner dans leur parcours universitaire.

Plus précisément, l'UQAR a poursuivi ou entamé les actions suivantes dans la dernière année :

MESURES PHARES D'ENCADREMENT DES ETUDIANTES ET ETUDIANTS

Actions valorisant la langue française

De nombreuses initiatives ont été mises en place pour contribuer à l'amélioration de la maîtrise de la langue française au sein de la population étudiante afin de renforcer leurs compétences linguistiques et favoriser leur réussite académique. Ces actions visent à créer un environnement propice à l'apprentissage et à l'expression écrite et orale, en proposant des ressources adaptées.

Consolidation de l'accompagnement vers la passation du TECFÉE

La réussite du test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) représente un défi de taille pour un bon nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les programmes en éducation. Pour renforcer la préparation à ce test, l'UQAR a lancé cette année la plateforme de microlearning B12, développée par la firme québécoise Apprentx. Cet outil propose un parcours d'apprentissage personnalisé et utilise l'intelligence artificielle pour identifier les lacunes des apprenants et fournir une aide ciblée, contribuant ainsi à améliorer leur préparation. Parallèlement, les Centres d'aide à la réussite (CAR) offrent des ateliers d'accompagnement en mode hybride et en ligne, ainsi que cinq leçons vidéo pour un apprentissage asynchrone. Ce projet se poursuivra en 2024-2025.

En complément de la plateforme, les Centres d'aide à la réussite (CAR) offrent des ateliers d'accompagnement à la préparation au TECFÉE en mode hybride et sur Zoom. Cinq leçons sont également disponibles en ligne sous forme de vidéos pour permettre un apprentissage asynchrone de la matière essentielle à la passation de l'examen.

Refonte du cours de mise à niveau en français

Les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi l'épreuve uniforme de français au collégial doivent passer un test de français à leur arrivée à l'UQAR. En réponse aux résultats de ce test, l'Université a apporté des ajustements afin de renforcer le niveau de maîtrise du français. Ainsi, un cours de mise à niveau en français, dont le contenu a été revu et les modalités de prestation ajustées pour privilégier l'apprentissage en présentiel, est désormais offert. De plus, deux séances de laboratoire obligatoires, encadrées par un auxiliaire, ont été intégrées au programme pour soutenir davantage l'apprentissage des étudiantes et étudiants.

Création du Comité de mise en valeur de la langue française

L'UQAR propose une large gamme d'activités axées sur la valorisation de la langue française. Dans le cadre de son engagement à promouvoir la qualité de langue au sein de l'établissement, un comité regroupant divers intervenants impliqués dans ces initiatives a été mis en place. Ce comité a d'abord procédé à un inventaire des activités existantes, puis a élaboré un calendrier structuré et lancé une campagne de promotion pour renforcer la visibilité et la participation à ces initiatives.

Consolidation de l'accueil et de l'intégration des étudiantes et étudiants provenant de l'international

L'UQAR a finalisé l'harmonisation des mesures destinées à l'accueil et à l'intégration des personnes étudiantes provenant de l'international. Parmi les actions mises en place, deux projets pilotes de « pairs aidants » ont été déployés : l'un au campus de Lévis, soutenu par le Pôle Chaudière-Appalaches, et l'autre au campus de Rimouski. De plus, une révision approfondie des outils destinés à ces personnes étudiantes, tels que le site internet et les guides, a été effectuée. Des séances préparatoires virtuelles ont été organisées via Zoom, ainsi qu'un salon d'accueil lors de la rentrée et des rencontres d'information obligatoires, tant en groupe qu'en individuel, accompagnées d'activités d'intégration variées.

Augmentation de l'offre de logement étudiant

L'UQAR s'est engagée à créer des conditions favorables à l'accueil de ses étudiantes et étudiants venant de l'extérieur des régions où sont situés les lieux d'enseignement. Le logement étudiant est en effet un facteur essentiel pour assurer la réussite académique. Deux projets ont été annoncés afin d'offrir de nouvelles résidences à l'automne 2025. Grâce au soutien des gouvernements fédéral et provincial, de la Fondation de l'UQAR et de la corporation Les logements étudiants de l'UQAR, l'Université a obtenu l'autorisation pour la construction de 100 nouvelles places. Par ailleurs, l'UQAR a conclu une entente avec la congrégation religieuse des Ursulines pour l'acquisition de leurs immeubles bordant le campus de Rimouski. L'un des bâtiments sera rénové et réaménagé en appartements, comprenant 34 chambres. Ces deux projets permettront d'accroître de plus de 30 % l'offre de logements destinés aux étudiantes et étudiants du campus de Rimouski dès l'automne 2025. De plus, une collaboration étroite est en cours avec l'organisme UTILE pour fournir 150 places supplémentaires. À Lévis, une entente de collaboration avec un promoteur privé a été signée afin de garantir un accès privilégié à des logements pour les étudiantes et étudiants de l'UQAR.

AUTRES MESURES D'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Actions pour promouvoir des stratégies d'étude efficaces et saines

Le développement de stratégies d'étude efficaces constitue un levier essentiel pour réduire cette anxiété et favoriser la réussite.

Séances de rédaction et d'étude inspirées de Thèsez-vous

En réponse à l'intérêt de la population étudiante à participer à des retraites d'écriture du type « Thèsez-vous » dans les murs de l'UQAR, un projet pilote a été lancé au trimestre d'hiver 2024, proposant des séances de rédaction structurées, tenues sur les campus de Rimouski et de Lévis, ainsi qu'à distance. Ces séances visent à améliorer la productivité et à briser l'isolement associé à la rédaction des travaux aux cycles supérieurs. Le modèle Thèsez-vous, destiné aux cycles supérieurs, a été étendu aux étudiantes et étudiants du premier cycle, afin de promouvoir un modèle de travail sain et rigoureux, favorisant l'organisation des travaux et la réduction de la procrastination. Les premières observations montrent que les participantes et participants parviennent à mieux gérer leurs travaux et réinvestissent les méthodes de travail acquises en dehors des plages horaires prévues. Plusieurs séances sont déjà programmées pour le trimestre d'automne 2024, et l'initiative continuera d'être évaluée.

Ateliers de soutien pour les cycles supérieurs

Un groupe de midi-discussion, créé pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, offre un espace d'échange et de partage autour des compétences spécifiques à la rédaction des travaux longs.

Mise à jour de l'offre d'ateliers des Centres d'aide à la réussite et nouvelles formations

Afin de mieux répondre aux besoins de la population étudiante, plusieurs nouveaux ateliers thématiques ont été développés, notamment : prévention du plagiat et citation des sources, stratégies d'étude efficaces, développement des compétences numériques. En collaboration avec le Service de la bibliothèque, le décanat des études et le secrétariat général, une formation sur l'intégrité académique et la prévention du plagiat a été élaborée et sera offerte à l'ensemble de la communauté universitaire à compter du trimestre d'hiver 2025.

Mentorat

Le mentorat est une mesure visant à fournir des modèles signifiants et à faciliter l'intégration de la population étudiante, particulièrement celle de première génération. En 2023-2024, l'UQAR a déployé quatre projets pilotes MentorUQAR dans les domaines de l'éducation, du génie, de la gestion et de la psychosociologie. Plus de 80 étudiantes et étudiants ont bénéficié du mentorat lors de leur première année universitaire. À la suite de l'évaluation du programme, l'offre a été ajustée pour cibler un jumelage dès l'admission jusqu'à la fin de la première session d'études. L'objectif de ce modèle de mentorat institutionnel est de faciliter la transition vers les études universitaires et l'intégration dans le milieu. L'équipe d'experts en mentorat offrira également ses services de conseil et d'accompagnement pour l'implantation d'un programme mentorat adapté aux besoins de chaque module (unité académique gérant les programmes de premier cycle).

Accessibilité et diffusion des services sur les sites hors campus

Les conseillères et conseillers en aide à la réussite se sont déplacés régulièrement sur les différents sites de formation afin de rencontrer les étudiantes et étudiants hors campus. Cette présence directe permet non seulement de présenter les services et ressources disponibles, mais aussi de renforcer un lien de confiance. Ce lien favorise une plus grande utilisation des services, ce qui se traduit par une meilleure intégration et un taux de réussite accru chez les étudiantes et étudiants éloignés des campus principaux.

Avancement du projet Nimbus pour le tutorat

L'UQAR collabore activement avec l'entreprise québécoise Nimbus Learning pour configurer et intégrer une application mobile qui permettra de gérer le programme de tutorat de manière plus efficace et contribuera à améliorer la persévérance aux études à long terme. La phase test est lancée dès l'automne 2024 avec un déploiement en hiver 2025. Cet outil sera éventuellement intégré à l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) Moodle dans le cadre du projet Défi réussite au sein du réseau de l'UQ mené par l'ÉTS.

Développement d'outils de promotion des Services à la communauté étudiante

Pour assurer une meilleure visibilité des services destinés à la communauté étudiante, que ce soit sur les campus, dans les antennes régionales ou à distance, l'UQAR a déployé une gamme d'outils promotionnels adaptés. Ces outils facilitent l'accès aux services, en clarifiant les démarches à suivre et en rendant l'information plus accessible. Grâce à cette initiative, l'utilisation des services a augmenté, permettant à un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants de bénéficier du soutien nécessaire à leur réussite académique et personnelle.

Implantation d'un processus d'évaluation des mesures d'aide à la réussite

Une véritable culture de l'évaluation des services d'aide à la réussite s'est développée à l'UQAR, notamment grâce à l'expertise acquise via le Programme d'aide à la réussite des études supérieures (PARES). L'évaluation des actions mises en place pour favoriser la réussite étudiante est essentielle pour ajuster les stratégies et en maximiser l'efficacité. Pour soutenir ce processus, une personne dédiée à l'évaluation des services a été embauchée en 2023. Dans le cadre de ses fonctions, une vaste consultation a été menée, recueillant plus de six cents réponses de la part des étudiantes et étudiants ainsi que des ressources enseignantes, un taux de participation très significatif. Ces données permettent d'identifier précisément les besoins et d'orienter le développement de nouvelles initiatives, assurant ainsi un soutien toujours plus adapté et performant.

Aide aux besoins particuliers

Cette année, plus de 600 étudiantes et étudiants avec diagnostic ont été soutenus. Par ailleurs, près de 3000 examens ont été supervisés en mode « Mesures adaptées ». Les situations de handicap rencontrées étant de plus en plus diversifiées et complexes, l'UQAR a diffusé le « Cadre de référence normatif pour accueillir et soutenir les étudiantes et les étudiants en situation de handicap (ESH) ». Cette initiative a été renforcée par une collaboration avec le CARPU pour le développement d'outils pratiques, tels qu'un guide sur les stratégies d'études et des formations spécifiquement conçues pour les étudiantes et étudiants présentant un TDAH.

Renforcement des mesures de soutien psychosocial

L'UQAR a mené des actions significatives en matière de soutien psychosocial et de psychologie pour ses étudiantes et étudiants. Au cours de la période considérée, des services psychologiques ont été fournis à plus d'une centaine d'étudiantes et d'étudiants sur les deux campus, totalisant près de 600 séances, principalement pour des troubles anxieux et dépressifs, avec un délai moyen de prise en charge variant de 7 à 21 jours. Parallèlement, le service de soutien psychosocial a assisté plus de 300 étudiantes et étudiants, incluant des prises en charge directes et des référencement. Une augmentation de la complexité des cas rencontrés a conduit au développement et à la diffusion de nouveaux outils et de formations destinés à la communauté universitaire, afin de mieux gérer le stress, l'anxiété et la détresse. De nombreuses activités thématiques de sensibilisation, telles que la campagne VACS sur la prévention du suicide et des dépendances, ainsi que des formations « Sentinelles » et un balado, ont également été organisées. L'engagement de l'UQAR s'est également manifesté par sa participation active à diverses instances de concertation, tant locales que provinciales, visant à améliorer continuellement le bien-être des étudiantes et étudiants.

Promotion de saines habitudes de vie

L'UQAR a développé et consolidé divers partenariats pour améliorer ses services d'activités sportives et promouvoir les « Saines habitudes de vie » (SHV) au sein de sa communauté. L'Université encourage des pratiques telles que les pauses actives, la pratique d'activités sportives, une bonne alimentation, le transport actif et des habitudes de sommeil saines, qui favorisent une meilleure concentration, réduisent le stress et améliorent la santé globale, ce qui se traduit par de meilleures performances académiques et un plus grand bien-être au travail. Un événement marquant a été la première édition du Défi institutionnel "L'UQAR sur la ligne de départ!", où plus de 100 membres de la communauté ont participé à des activités estivales de course. Cette initiative a culminé avec des participations aux marathons de Rimouski et de Québec, sur différentes distances, renforçant ainsi l'esprit de communauté et la motivation des étudiantes et étudiants et de la communauté universitaire.

Programmes d'activités de recherche

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE RECHERCHE

- **Sciences de la mer** : L'UQAR se distingue depuis plusieurs années dans l'étude de l'environnement maritime et des communautés côtières. Elle héberge des instituts et regroupements de recherche majeurs dans ce secteur clé, tels que l'Institut des sciences de la mer (ISMER-UQAR), le Réseau Québec maritime (RQM) et l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM). Les recherches en sciences de la mer à l'UQAR couvrent une large gamme de disciplines – de l'océanographie à la gestion des ressources maritimes, en passant par le développement des sociétés et les sciences de la santé. Cette approche interdisciplinaire permet de répondre aux enjeux environnementaux et socio-économiques des milieux côtiers et maritimes.
- **Nordicité** : Les recherches sur les enjeux liés aux environnements nordiques à l'UQAR regroupent une grande diversité de chercheuses et de chercheurs qui s'intéressent à la nordicité dans une perspective interdisciplinaire (biologie, géographie, chimie, sciences de la santé, génie, etc.). Les enjeux propres aux environnements nordiques abordés dans les recherches à l'UQAR touchent par exemple à la biodiversité, la santé communautaire, la ruralité, les communications, les transports, l'énergie ou les changements climatiques. L'évolution, l'articulation et la complémentarité de ces approches favorisent l'avancée des connaissances et permettent de contribuer activement à résoudre les défis auxquels fait face le Nord dans un contexte où le développement socio-économique et les changements environnementaux s'accélèrent.
- **Développement régional** : L'UQAR, profondément ancrée dans ses collectivités, accorde une grande importance au développement régional de l'Est-du-Québec et des territoires faiblement urbanisés. Elle réunit des chercheuses et chercheurs de divers domaines – développement des territoires, éducation, gestion, santé, sciences naturelles et génie – pour mieux comprendre les dynamiques régionales, même en période d'incertitude. Les travaux de recherche menés en développement régional visent par exemple à soutenir les réflexions des décideuses et décideurs, à améliorer les outils de planification et les politiques publiques et à soutenir les organisations dans leur développement.

Bien que les axes d'excellence en recherche de l'UQAR orientent une partie de ses priorités, il est essentiel de souligner que de nombreuses initiatives de recherche s'étendent bien au-delà de ces champs et jouent un rôle central dans le rayonnement de l'établissement. En effet, l'UQAR recèle une diversité d'expertises en recherche : ses chercheuses et chercheurs effectuent des travaux touchant une multitude de domaines. À titre d'exemples, des recherches de pointe sont menées en santé et services sociaux, en éducation, en gestion, en informatique, en génie, ainsi qu'en lettres et humanités. Chaque projet contribue à enrichir les connaissances et à renforcer l'impact de l'UQAR dans des secteurs variés, soutenant ainsi sa mission de formation et d'innovation au bénéfice des collectivités.

EXEMPLES DE REALISATIONS MARQUANTES SUR LE PLAN DE LA RECHERCHE

- L'UQAR a lancé la mise en œuvre de son plan de promotion de la recherche visant à valoriser les réalisations de ses chercheuses et chercheurs et maximiser l'impact de leurs résultats. Par des campagnes ciblées, l'Université vise à accroître le rayonnement de leurs travaux tout en mettant en avant les opportunités de recherche offertes aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, ainsi que ses principaux axes d'excellence en recherche.
- L'UQAR a rendu systématique l'obtention d'un fonds de démarrage destiné aux nouveaux professeurs et professeures pour soutenir le lancement de leurs projets de recherche. Ce fonds vise à accélérer l'initiation des travaux scientifiques tout en facilitant l'accès aux premières subventions. Il s'agit d'une mesure clé pour encourager l'innovation et renforcer l'excellence en recherche dès le début de carrière professorale.
- L'Institut des sciences de la mer (ISMER-UQAR) a franchi le cap des 25 ans cette année. Reconnu mondialement pour les travaux de ses équipes sur des enjeux comme les changements climatiques, la valorisation des bioressources marines, la pollution, les risques naturels, le fonctionnement et l'impact des activités humaines sur les écosystèmes marins, l'ISMER-UQAR est le plus grand institut de recherche universitaire francophone en sciences de la mer au Canada.
- Deux nouveaux réseaux de recherche en santé et en services sociaux financés et codirigés par des spécialistes de l'UQAR ont obtenu du financement du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS). La professeure en sciences infirmières et spécialiste en santé communautaire Lily Lessard dirigera le réseau Prévention, Recherche, Réponses et Résilience face aux Crises affectant la Santé (PRÉCRISA) alors que la professeure en travail social Marie-Hélène Morin codirigera le réseau CommunAutés Rurales et Éloignées en Santé (CARES). Les professeures Lessard et Morin sont également cotitulaires de la Chaire interdisciplinaire en santé et services sociaux pour les populations rurales (CIRUSSS).
- Dirigée par le professeur et directeur de l'ISMER-UQAR Guillaume St-Onge, la Chaire de recherche du Canada en géologie marine a été renouvelée jusqu'en 2030. La programmation de recherche de cette chaire se penche sur les risques naturels dans l'est du Canada et ailleurs dans le monde, les environnements sous-glaciaires et les changements climatiques des hautes latitudes des hémisphères nord et sud.
- La Chaire de recherche du Canada en biologie intégrative de la flore nordique de l'UQAR, dirigée par le professeur Guillaume de Lafontaine, a également obtenu un renouvellement. Cette chaire se concentre sur l'étude des interactions entre les plantes nordiques et leur environnement dans le contexte des changements climatiques. Les recherches qui y sont menées visent à mieux comprendre l'évolution de la biodiversité et la résilience des écosystèmes nordiques, contribuant ainsi à la conservation des milieux naturels du nord.
- La Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire, création et patrimoine imprimé a également obtenu un renouvellement et poursuivra ses travaux sous la direction du professeur Claude La Charité. Cette chaire se consacre notamment à l'étude du patrimoine littéraire québécois et de l'évolution des pratiques éditoriales. Ses travaux visent à mieux comprendre la diffusion de la littérature à travers les

époques, en mettant en lumière des œuvres et des auteurs méconnus. Ce renouvellement permettra de poursuivre la valorisation du patrimoine littéraire francophone.

- Mise sur pied grâce à un partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Rimouski, la Chaire de recherche en génie côtier a amorcé ses activités. Sous la direction du professeur Xiangbing Kong, cette nouvelle chaire consacrera ses travaux à trouver des solutions concrètes à la conception et à la mise en place d'infrastructures adaptées aux conditions côtières et riveraines dans un contexte de changements climatiques.
- Le réseau MEOPAR, co-dirigé par la professeure en océanographie Fanny Noisette de l'ISMER-UQAR, a obtenu un financement du nouveau Fonds scientifique stratégique (FSS) du Canada. Ce soutien important vise à renforcer une approche coordonnée de la recherche et des sciences océaniques au Canada, améliorant ainsi la capacité du pays à observer, prévoir et répondre aux défis environnementaux et technologiques en milieu marin. Cela contribuera à accroître la résilience des communautés et des industries liées à l'océan face aux enjeux du changement climatique et aux pressions environnementales.
- L'UQAR a activement poursuivi le déploiement de la programmation scientifique du projet Transformer l'action pour le climat, financé par le fonds Apogée. Ce déploiement inclut plusieurs initiatives, notamment l'embauche de titulaires de chaires de recherche à l'Institut des sciences de la mer, à l'unité départementale des sciences de l'éducation et en géographie. Il prévoit également le lancement de l'Agora, un accélérateur de transformation qui vise à faciliter l'adaptation juste et équitable des communautés face aux changements climatiques, ainsi que la confirmation du financement pour les initiatives de Grands projets de recherche.
- Les enjeux de territorialité et de santé des populations sont au cœur d'un nouvel ouvrage qui a été dirigé notamment par la cotitulaire de la Chaire interdisciplinaire de recherche sur la santé et les services sociaux (CIRUSSS), la professeure en travail social Marie-Hélène Morin. *Le système de santé et de services sociaux au Québec : Territorialité et santé des populations* est une initiative du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) et du Regroupement intersectoriel de recherche en santé de l'Université du Québec (RISUQ). Une quarantaine de spécialistes de différents milieux ont contribué à la rédaction de cet ouvrage.
- Les professeures Camille Deslauriers et Kateri Lemmens ont piloté l'édition de *Mailler les eaux*, un carnet littéraire et scientifique unique, fruit de la rencontre entre le monde de la création littéraire et des sciences de la mer. L'ouvrage est un témoignage novateur d'une démarche de recherche interdisciplinaire.
- Le professeur Simon Bélanger pilote la portion canadienne du projet européen d'envergure *Polar Ocean Mitigation Potential* qui a pour objectif de mieux comprendre les régions polaires, qui subissent un réchauffement climatique rapide. En combinant des données issues de projets européens

antérieurs et actuels, le projet POMP cherche à fournir une image plus complète de ces écosystèmes essentiels pour mieux mesurer les stocks de carbone et les rétroactions climatiques.

- Plusieurs étudiantes et étudiants de l'UQAR se sont distingués cette année par l'obtention de prix soulignant l'excellence de leurs travaux de recherche. Parmi ceux-ci, Étienne Quillet, diplômé au doctorat en sciences de l'environnement, a reçu le Prix Louise-Dandurand du FRQSC pour son article sur la pêche au sébaste. Abigaëlle Dussol, doctorante en océanographie, a été récompensée par le Prix Relève étoile Louis-Berlinguet pour son article sur l'utilisation de radars à haute fréquence (HF) pour mesurer les courants océaniques de surface. Audrey Sirois, lauréate du Prix Alice-Girard, a été honorée pour son article sur les couvertures vaccinales antigrippales dans les milieux ruraux. Enfin, Étienne Gariépy-Girouard a reçu le Prix Gisèle-Lamoureux pour son article sur l'histoire du canal Saint-Georges à Port-Menier, sur l'île d'Anticosti.

Les équipements et infrastructures :

- La Fondation canadienne pour l'innovation et le gouvernement du Québec ont soutenu plusieurs projets d'envergure développés par des équipes de l'UQAR et de l'ISMER. Spécialiste en écologie et physiologie des poissons, le professeur David Deslauriers a obtenu un financement lui permettant de mettre sur pied un laboratoire de recherche de calibre mondial en bioénergétique des organismes aquatiques. Les travaux qui y seront réalisés permettront de mieux comprendre le comportement physiologique d'espèces aquatiques soumises à différentes conditions environnementales.
- En histoire, le professeur Maxime Gohier bénéficie d'un financement qui lui permettra de développer une infrastructure numérique de gestion, de partage et d'analyse documentaires pour réaliser un projet novateur sur la Nouvelle-France unique en Amérique du Nord. Intitulé *Transcrire la Nouvelle-France*, il consiste à rassembler l'ensemble des données issues de la recherche sur la Nouvelle-France afin de les pérenniser et de les rendre accessibles à tous les internautes.
- De son côté, le professeur David Didier a obtenu un financement pour créer un système portable destiné à analyser les aléas littoraux dans l'Arctique. Ce système, comprenant des instruments de mesure de la profondeur et de la configuration des littoraux, sera utilisé dans le cadre de projets de recherche avec des communautés autochtones du Nunavut et du Nunavik.
- Enfin, grâce à un financement de la FCI et du gouvernement du Québec, la station aquicole de l'UQAR sera agrandie pour accueillir un laboratoire dédié à l'étude de l'impact des changements globaux sur les organismes de l'estuaire du Saint-Laurent. Ce laboratoire, dirigé par les professeurs Réjean Tremblay et Zhe Lu de l'Institut des sciences de la mer, sera unique au Canada et facilitera des projets novateurs avec des partenaires tant nationaux qu'internationaux.

Exemples de recherches en partenariat au bénéfice des collectivités :

- L'UQAR pilote l'initiative « Compétence Numérique interOrdres », l'un des chantiers du grand projet UQ sur les *Transitions réussies vers les études supérieures : un défi interordres* financé par le ministère de l'Enseignement supérieur. Ce projet, dirigé par une équipe de cinq chercheuses de l'UQAR, est

réalisé en collaboration avec le regroupement FADIO (Formation à distance interordres) et des Cégeps et Centres de services scolaires du Bas-Saint-Laurent.

- Le laboratoire Paramètres, dirigé par la professeure en éducation Marie Alexandre, a obtenu un financement de près de 500 000 \$ pour réaliser une recherche-action en partenariat avec l'École normale des professeurs d'enseignement technique et professionnel de Matoto, en Guinée. Ce projet renforcera les compétences de 20 formateurs dans une perspective de développement professionnel continu.
- Le professeur Réjean Tremblay, de l'Institut des sciences de la mer de l'UQAR, et son collègue Ramon Filgueira, de l'Université Dalhousie, ont obtenu un financement de plus de 3,4 M\$ pour réaliser un vaste projet de recherche sur les moules triploïdes en partenariat avec Atlantic Aqua Farms. Ce projet est soutenu par Génome Québec.
- Dans le cadre de l'événement COLUQ2 (COLombie – Université du Québec) coorganisé par l'Université du Québec et l'ICETEX, le professeur Dave Bergeron, chercheur-boursier junior 1 du FRQS, a organisé un colloque international intitulé « Approches émergentes en co-construction et évaluation d'interventions avec des groupes en situation de vulnérabilité » au campus de Lévis de l'UQAR. Ce colloque vise à favoriser le maillage et le partage des savoirs entre communautés scientifiques et différents acteurs de différents secteurs disciplinaires. Le colloque mise sur la collaboration et le partage des savoirs pour la découverte de nouveaux moyens d'interventions.
- Les professeurs de biologie Guillaume de Lafontaine et Luc Sirois ont amorcé une collaboration avec la SEPAQ dans le cadre d'un projet financé par le programme CRSNG-Alliance : *Dynamique d'ouverture des écosystèmes forestiers par le climat et les feux depuis la forêt commerciale jusqu'à la toundra forestière dans l'est de l'Amérique du Nord*.
- Le professeur de génie mécanique Nouredine Barka mène le projet *Maillon intelligent pour la protection de la baleine* en collaboration avec les partenaires privées : FIPEC et Caron Technologies International. Le projet vise à développer un maillon faible, intelligent et connecté. Ce maillon intelligent est une solution polyvalente aux nombreux avantages qui offre une réponse complète aux défis posés par les empêtements de baleines noires et les engins de pêche fantômes. Sa capacité à collecter des données d'une précision inégalée est cruciale pour comprendre les interactions entre les pêcheurs et les baleines noires de l'Atlantique Nord et contribuer activement à la prévention des empêtements fatals de ces espèces en danger.
- La professeure en éducation Catherine Simard a mené le projet *L'éducation au maritime au cœur de la transformation sociale et environnementale Recherche-développement pour la formation continue d'enseignantes et enseignants du primaire, du secondaire et du collégial*, réalisé en collaboration avec la SÉPAQ, Technoscience Est-du-Québec et l'Observatoire global du Saint-Laurent.
- Le professeur d'océanographie biologique Réjean Tremblay dirige le projet d'amélioration d'un système de culture pour la production de biomolécules à fort potentiel commercial à partir de microalgues, en partenariat avec Les Laboratoires Isobiokem. Ce projet triennal vise principalement à

instaurer une version plus performante des systèmes de culture de microorganismes, intégrant une technologie unique d'enrichissement isotopique développée par Les Laboratoires Isobiokem.

- Les professeurs Yann Fournis et Nathalie Lewis du Département sociétés, territoires et développement ont présenté les résultats de leur projet intitulé *Renforcer le leadership territorial : vers une redéfinition du rôle des élus municipaux ?*, aux décideurs publics du Bas-Saint-Laurent, notamment à la MRC de la Mitis. Dans le cadre de leurs recherches au sein du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ), ils ont analysé le rôle des élus dans la gouvernance municipale, proposant des réflexions pour soutenir leur travail face à la crise actuelle de la démocratie municipale.
- Une équipe de l'UQAR a pris part à l'élaboration du premier dictionnaire bilingue en français et langue des signes québécoise (LSQ), lancé cette année sous la forme d'une interface Web. Ce projet a été mené avec l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) et Multi Groupe Conseil (MGC) et permettra de faciliter l'apprentissage de la LSQ pour les enfants, les jeunes ou les élèves sourds ou vivant avec une surdité.

RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Priorités de développement

(pour l'année à venir)

Priorité placée au cœur des actions de l'Université pour la prochaine année :

- Poursuivre les travaux visant à assurer la viabilité financière de l'UQAR. Parmi ceux-ci, assurer à l'UQAR un financement adéquat tant pour le fonctionnement que pour le maintien des actifs existants ainsi que pour l'enrichissement des immobilisations, et ce, afin de soutenir un développement durable de la mission de l'Université, d'assurer la pérennité des infrastructures, et de prévenir les risques financiers et opérationnels à long terme, et ce, dans l'ensemble de ses lieux d'enseignement.
- Favoriser la croissance de l'effectif étudiant en misant sur l'accessibilité aux études universitaires sur le territoire de l'UQAR tout en veillant à ce que les personnes provenant de l'international soient bien accueillies et continuent à choisir l'UQAR et ses régions pour poursuivre leur parcours universitaire.
- Finaliser et lancer la prochaine planification stratégique de l'établissement ainsi que son plan d'action.
- Poursuivre le développement et la consolidation de l'offre de services dans les antennes universitaires, et en particulier dans celle située en Gaspésie—Les-Îles-de-la-Madeleine.
- Travailler avec l'écosystème local à concrétiser les partenariats privés nécessaires pour débloquer les financements disponibles pour réaliser des projets d'envergure, dont le développement d'un Centre de recherche sur les drones sous-marins, l'enrichissement de la station de recherche en acoustique marine au large de Rimouski, le déploiement d'une unité de recherche à Baie-Comeau, l'enrichissement d'infrastructures en appui à la formation à Lévis (salle des marchés, salle d'apprentissage actif, etc.), l'élaboration d'un projet de Centre d'expertise industrielle dans le vaste secteur du génie de la conception (en collaboration avec Innov&Export), pour ne nommer que ces exemples.

Orientations en lien avec la politique de financement du MES

Orientations ou objectifs stratégiques en lien avec la Politique de financement du MES

1. Rehausser le taux de diplomation, particulièrement dans les régions non métropolitaines

En tant qu'université située en région, il est de la mission de l'UQAR de favoriser l'accessibilité aux études supérieures et la réussite étudiante. L'UQAR accompagne les étudiantes et les étudiants dans leurs parcours en créant un milieu propice à la réussite, que ce soit par les méthodes pédagogiques diversifiées, par les différentes possibilités de soutien à la réussite ou en santé mentale. Avec ses antennes universitaires en Côte Nord et en GIM, elle concourt directement à rehausser le taux de diplomation de régions québécoises où il est historiquement le plus faible.

Plus précisément, l'UQAR poursuivra ou entamera les actions suivantes pour la prochaine année :

- Déployer des actions de recrutement adaptées aux personnes ayant des cheminements atypiques afin d'améliorer l'accessibilité aux études.
- Poursuivre et accroître les activités de recrutement et de développement de l'intérêt pour les études supérieures auprès des élèves du secondaire, notamment dans les régions couvertes par les Antennes universitaires.
- Accroître l'accessibilité aux études supérieures à travers l'adoption de modalités de déploiement de nos programmes arrimés à la réalité de l'effectif étudiant.
- Poursuivre le déploiement des formations dans les Antennes et dans les régions desservies.
- Poursuivre le déploiement de l'offre de formation à distance.
- Développer des programmes de courte durée dont la combinaison facilite l'accès à des programmes de grades existants.
- Consolider la stratégie d'accueil et d'intégration de la population étudiante afin d'augmenter la rétention et la réussite.
- Poursuivre les mesures d'encadrement et d'aide à la réussite lancées dans le cadre du PARES.
- Poursuivre les actions favorisant la continuité des parcours interordres en collaboration avec les cégeps.
- Bonifier les activités parascolaires afin d'enrichir l'expérience étudiante.
- Poursuivre la mise en place et l'enrichissement des environnements numériques performants et adaptés aux besoins des étudiantes et étudiants à distance.
- Poursuivre les partenariats et la signature d'ententes avec des partenaires universitaires à l'international afin d'intéresser des étudiantes et étudiants internationaux aux programmes et à la recherche en région.
- Poursuivre les actions favorisant la mobilité sortante de la communauté étudiante permettant d'avoir une expérience d'études à l'international.
- Poursuivre le déploiement du plan d'action en équité, diversité et inclusion afin d'offrir un milieu d'études sain et inclusif.
- Adopter et déployer le plan d'action en environnement.

2. Répondre à la pénurie de main-d'œuvre, notamment dans les services publics et les secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise

L'UQAR offre des programmes de grade dans plusieurs secteurs considérés prioritaires pour l'économie québécoise. Tous cycles d'études confondus, l'UQAR compte actuellement 254 étudiantes et étudiants en génie, 224 en informatique, 308 en travail social, 2222 en éducation et 847 en sciences infirmières. Par ses formations axées sur la pratique, elle forme de futurs travailleurs et travailleuses compétents et qualifiés.

L'UQAR déploie aussi un vaste éventail de formations tout au long de la vie, permettant aux travailleuses et aux travailleurs de se reconverter ou encore de rehausser leurs qualifications. Plusieurs de ces formations répondent aux besoins de main-d'œuvre dans les services publics, dont un nouveau programme pour l'alliance des cadres de l'état.

Les orientations listées au point 1 concourent toutes à enrichir le capital humain québécois et particulièrement dans des secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise, puisqu'une grande partie des personnes diplômées de l'UQAR le sont en santé et services sociaux (sciences infirmières, psychologie, etc.) et en éducation.

Plus précisément, l'UQAR poursuivra ou entamera les actions suivantes pour la prochaine année :

- Créer et déployer des programmes, notamment de cycles supérieurs dans des disciplines ou domaines non actuellement couverts.
- Poursuivre la collaboration avec les cégeps des régions desservies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.
- Développer des projets favorisant la continuité des parcours de type DEC-BAC.
- Susciter la mise en œuvre de projets de programmes conjoints, en particulier au sein de l'Université du Québec.
- Finaliser les aménagements pour le laboratoire lourd destiné au génie.
- Finaliser l'aménagement d'une clinique de psychologie afin d'offrir un espace adapté pour la pratique clinique en psychologie.
- Poursuivre les travaux visant à déployer une clinique-école en partenariat avec le Cégep et le CISSS du Bas-St-Laurent.
- Réajuster les cheminements en sciences de l'éducation afin de permettre une flexibilité répondant aux réalités de la population étudiante et des enseignantes et enseignants non légalement qualifiés.

3. Contribuer à la promotion et à la valorisation de la langue française

En tant qu'université francophone, dont la communauté étudiante poursuit une formation en français, toutes les orientations et les actions liées aux missions fondamentales de l'Université, soit le développement, la transmission des savoirs de même que le souci de contribuer au développement durable des collectivités et d'être à l'écoute des réalités des populations de son territoire, contribuent à cette orientation du ministère. Par ailleurs, il est à noter que l'UQAR offre un baccalauréat en lettres et création littéraire, une formation unique en francophonie et qui conjugue l'étude des textes et la pratique de plusieurs formes d'écritures créatives. Elle se démarque par sa chaire de recherche du Canada en histoire littéraire, création et patrimoine imprimé, dont les travaux du titulaire connaissent un rayonnement international. Son école d'été en création littéraire contribue aussi à la valorisation de la langue française.

Plus précisément, l'UQAR poursuivra ou entamera les actions suivantes pour la prochaine année :

- Consolider les mesures afin d'améliorer les stratégies d'études des étudiantes et étudiants (lecture, écriture, prise de notes), notamment auprès des personnes ayant des besoins particuliers.
- Mettre en valeur de la langue française par l'organisation ou la participation à différentes activités: Initiatives comme le concours d'éloquence « Délie ta langue! » et « La grande nuit de la poésie ».
- Enrichir les partenariats stratégiques à l'international avec les pays et les institutions de langue française.
- Poursuivre l'enrichissement du matériel utilisé pour le cours de mise à niveau en français.

Autres perspectives de développement en lien avec les missions de l'Université

- Finaliser i) la construction et l'aménagement d'un pavillon qui abritera la médecine vétérinaire ainsi que ii) le déploiement du programme en partenariat avec l'Université de Montréal.
- Développer des activités de formation et de recherche liées au troisième âge, en adéquation avec la réalité sociale des régions couvertes par l'UQAR ainsi que de la société québécoise.
- Adopter et mettre en œuvre le plan d'action en environnement.
- Enrichir l'offre de services et de soutien pour la communauté de l'UQAR hors campus.
- Anticiper et planifier des besoins d'espace à Lévis, à Baie-Comeau et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- Poursuivre les travaux entourant la révision et l'allégement du cadre normatif.
- Poursuivre le cheminement en continu en matière de transition numérique et s'adapter aux nouvelles technologies.
- Poursuivre la réflexion institutionnelle approfondie sur les impacts de l'intelligence artificielle pour mieux anticiper ses effets.
- Poursuivre les actions visant à améliorer la santé et la sécurité des personnes, en renforçant les protocoles et les pratiques existantes.
- Renforcer la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels, en mettant en place des mesures supplémentaires de prévention et de contrôle.

En recherche :

- Consolider et favoriser l'essor du leadership de l'UQAR en matière de recherche intersectorielle à travers les réseaux de recherche majeurs.
- Travailler à la pérennisation du navire de recherche océanique.
- Lancer le nouveau plan de développement stratégique de la recherche, incluant une mise à jour des axes d'excellence en recherche, ainsi que des thématiques de recherche prioritaires et en émergence.
- Réunir les entreprises industrielles innovantes du Bas-Saint-Laurent au sein d'un nouveau centre de formation et de recherche collaborative piloté par la Plateforme d'appui régional à l'innovation par le génie de l'UQAR, spécialisé en génie de la conception, en robotique et en transformation numérique.
- Déployer la programmation scientifique du projet "Transformer l'action pour le climat", financé par le fonds Apogée.
- Mettre en place le *Laboratoire d'analyse vibratoire et acoustique* financé par la FCI et du gouvernement du Québec. Ce laboratoire est chapeauté par le professeur de génie mécanique Raef Cherif.

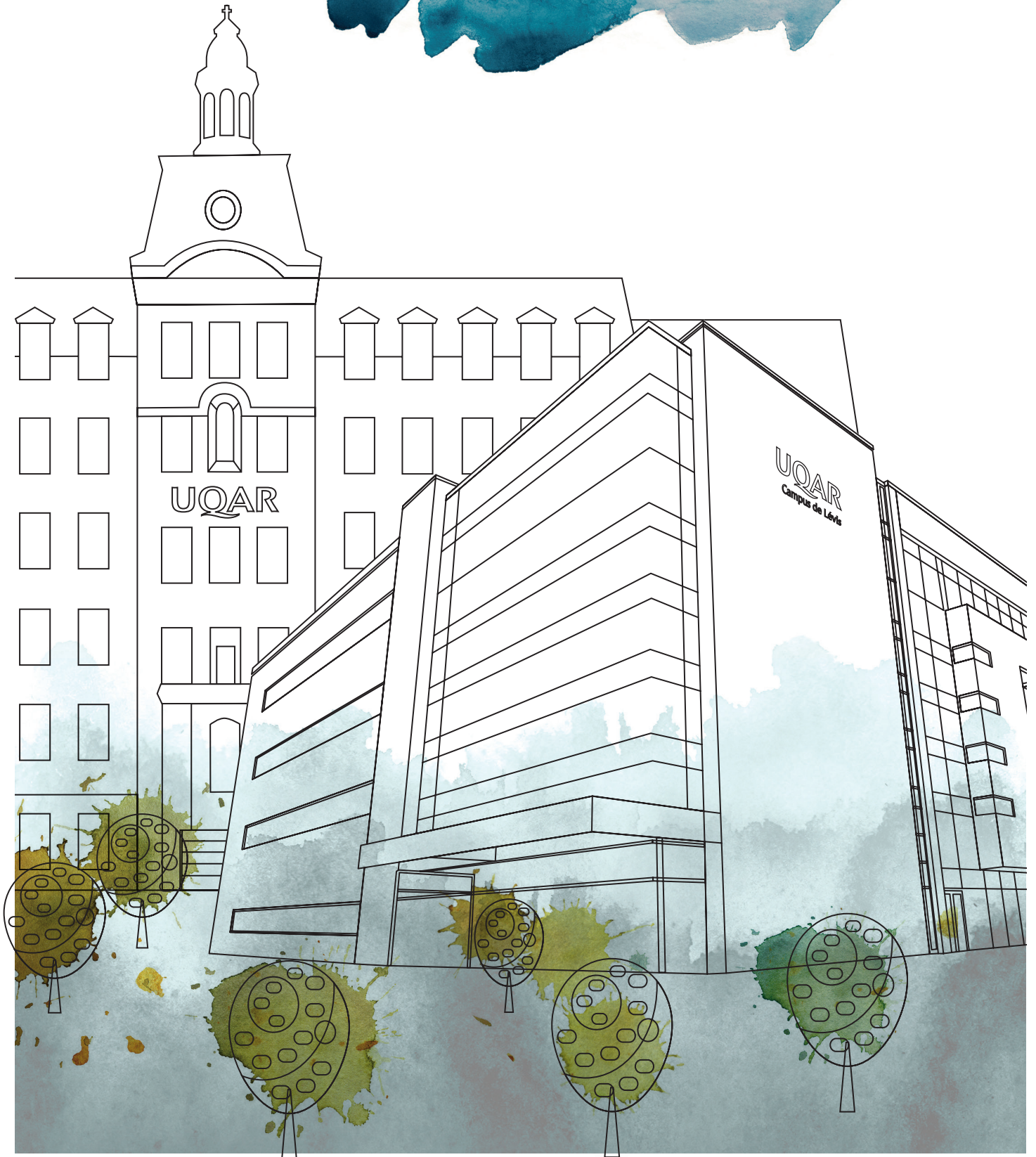
Plan stratégique (2019-2024)

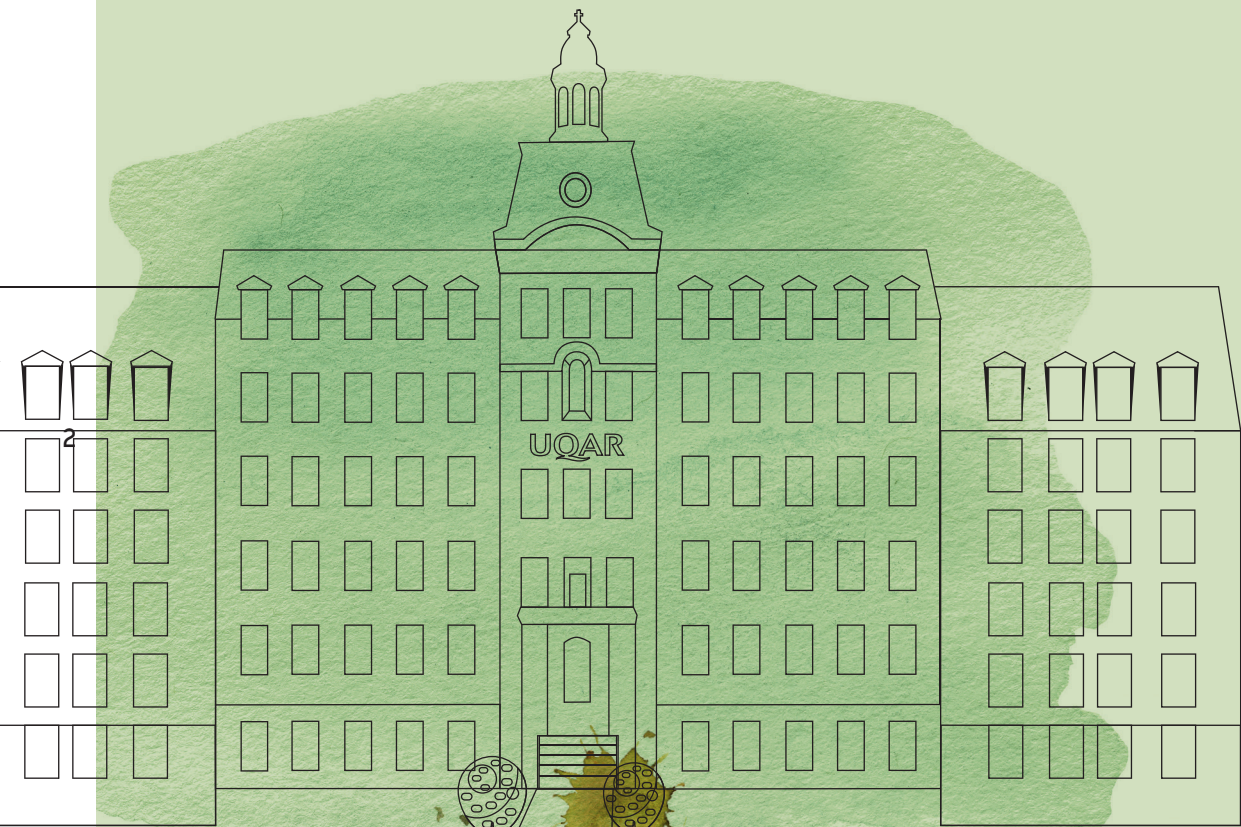
Le plan acheminé est celui se terminant à l'automne 2024, puisqu'au moment de rédiger le présent rapport, l'UQAR est en processus de consultation de la communauté universitaire pour le prochain plan d'orientation stratégique.

UQAR

Université du Québec
à Rimouski

PLAN D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2019-2024





UNE GRANDE UNIVERSITÉ DE *petite taille*



C'est une grande université, car elle étend ses ailes loin à l'est, à l'ouest et au nord de son centre, ET elle est petite, car elle est tout près du cœur de ses gens.



C'est une grande université, car elle se projette par-delà les frontières, elle rayonne au-delà des mers, ET elle est petite, avec des racines profondes dans sa région.

C'est une grande université, car elle porte le futur et le développement de son milieu, ET elle est petite, car elle connaît les rêves et les projets des personnes qui la fréquentent.



Assez grande pour ouvrir les portes de l'excellence à ses étudiantes et étudiants, mais assez petite pour des classes tricotées serrées.



Assez grande pour tenir l'avenir dans ses mains; assez petite pour tendre la main à chacun.

C'est une grande université, car elle contribue aux avancées de la connaissance et du savoir; parmi les meilleures, elle cherche des solutions d'avenir pour notre monde ET elle est petite, car chacun y vit côte-à-côte en s'entraïdant.

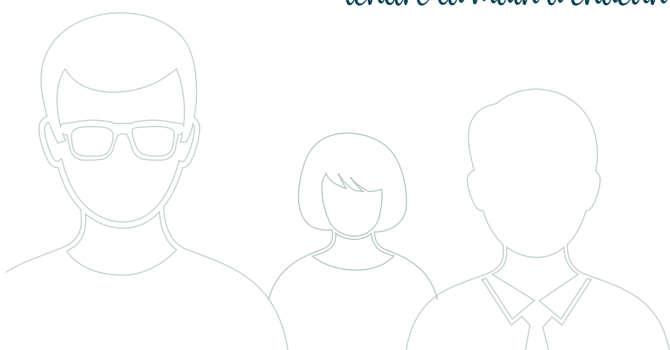
Assez grande pour enseigner les concepts et les technologies les plus avancés, mais assez petite pour permettre l'expérience directe, la connaissance appliquée sur le terrain.



C'est une grande université qu'on a envie de fréquenter ET une petite université où l'on aime revenir.

C'est chez soi ET c'est aussi le monde, grand ouvert devant soi.

(Françoise Daigle – cohortes 1982 et 1988)





PLAN D'ORIENTATION
STRATÉGIQUE
2019-2024



Une communauté
mobilisée vers le
développement

MISSION

C'est une grande université, car elle étend ses ailes loin à l'est, à l'ouest et au nord de son centre, ET elle est petite, car elle est tout près du cœur de ses gens.



L'UQAR a pour mission la formation universitaire, le développement du savoir et le service à la collectivité. Elle se distingue en plaçant les étudiantes et étudiants ainsi que les collectivités qu'elle dessert au cœur de cette mission.



Photo : Stéphane Lizotte

VISION

Une université accessible et recherchée pour sa contribution exceptionnelle au développement des personnes et des collectivités ainsi que pour son excellence en formation, en recherche et en création.

C'est une grande université, car elle se projette par-delà les frontières, elle rayonne au-delà des mers, ET elle est petite, avec des racines profondes dans sa région.



C'est une grande université, car elle porte le futur et le développement de son milieu, ET elle est petite, car elle connaît les rêves et les projets des personnes qui la fréquentent.

VALEURS

- Le RESPECT des personnes, des différences et de l'environnement
- La CRÉATIVITÉ, l'INNOVATION et la RIGUEUR dans toutes ses sphères d'activités et d'intervention
- L'ENGAGEMENT pour la concrétisation de la vision



ORIENTATIONS

1
Enrichir la
formation

3
Améliorer
l'expérience
étudiante

2
Poursuivre
l'excellence en
recherche et
en création

4
Rehausser
la qualité du
milieu de vie
et de travail

C'est une grande université, car elle contribue aux avancées de la connaissance et du savoir; parmi les meilleures, elle cherche des solutions d'avenir pour notre monde ET elle est petite, car chacun y vit côte-à-côte en s'entraidant.





Photo : Paul Labranche



Photo : Laurie Suzor Pleau



Photo : Stéphane Lizotte

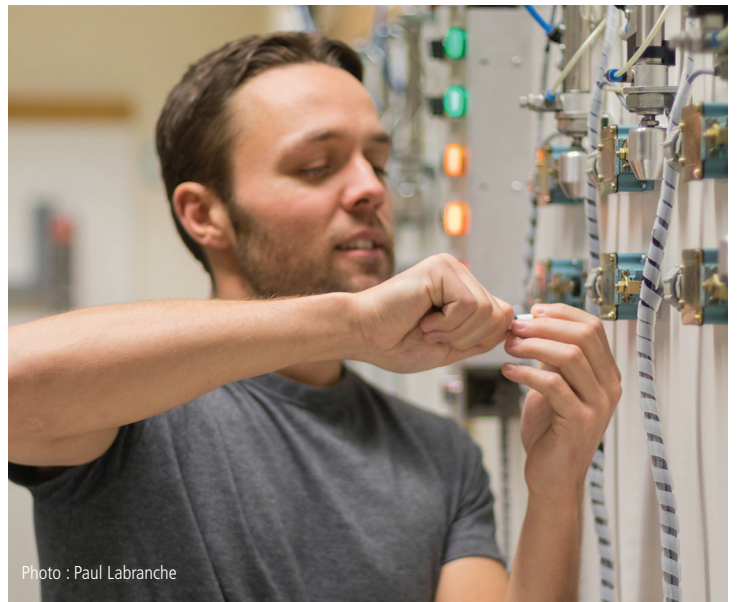


Photo : Paul Labranche



Photo : Paul Labranche



Photo : Paul Labranche

1

ENRICHIR LA FORMATION

Par cette orientation, l'UQAR vise à mettre l'accent sur l'évolution, le déploiement et l'attractivité d'une offre de formation de qualité.

Sur le plan de la formation, l'UQAR veut atteindre les objectifs suivants :

Assez grande pour ouvrir les portes de l'excellence à ses étudiantes et étudiants, mais assez petite pour des classes tricotées serrées.

OBJECTIFS

1
Consolider et diversifier l'offre de formation

2
Diversifier les modes de prestation et de diffusion des formations

3
Poursuivre et intensifier les partenariats de formation aux plans régional, national et international





Photo : François Vézina

2

POUR SUIVRE L'EXCELLENCE EN RECHERCHE ET EN CRÉATION

L'UQAR vise à accentuer son niveau d'excellence et à améliorer le positionnement ainsi que le rayonnement de sa recherche et de sa création.

Sur le plan de la recherche, l'UQAR se donne les objectifs suivants :

Assez grande pour enseigner les concepts et les technologies les plus avancés, mais assez petite pour permettre l'expérience directe, la connaissance appliquée sur le terrain.

OBJECTIFS

Améliorer les conditions de recherche et de création

1

Intensifier les collaborations et les partenariats en recherche aux échelles régionale, nationale et internationale

2

Renforcer la promotion de la recherche et de la création

3





3

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE

L'accessibilité aux études universitaires est au cœur de la mission de l'UQAR. Pour assurer la persistance dans les études et la diplomation des étudiantes et des étudiants qui la choisissent, il importe de rendre l'expérience étudiante de plus en plus riche, ce qui accroîtra leur sentiment d'appartenance à l'UQAR.

Sur le plan de l'accessibilité à la formation universitaire et de la qualité de l'expérience étudiante, l'UQAR vise l'atteinte des objectifs suivants :

Assez grande pour tenir l'avenir dans ses mains; assez petite pour tendre la main à chacun.



OBJECTIFS

1 Améliorer les processus et les stratégies d'intéressement menant les étudiantes et les étudiants à s'inscrire à l'Université

2 Accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur cheminement vers la réussite

3 Multiplier et diversifier les occasions d'apprentissage



Photo : Paul Labranche



Photo : Paul Labranche



Photo : Paul Labranche



Photo : Paul Labranche



Photo : Paul Labranche



4

REHAUSSER LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE ET DE TRAVAIL

L'UQAR constitue un milieu de vie pour ses étudiantes et ses étudiants.

Elle est également un milieu de travail pour son personnel. Par cette orientation, elle vise à encourager la mobilisation en fournissant, à toutes et à tous, un milieu de vie et de travail la favorisant.

Sur le plan du rehaussement de la qualité du milieu, l'UQAR vise l'atteinte des objectifs suivants :

C'est une grande université qu'on a envie de fréquenter ET une petite université où l'on aime revenir.

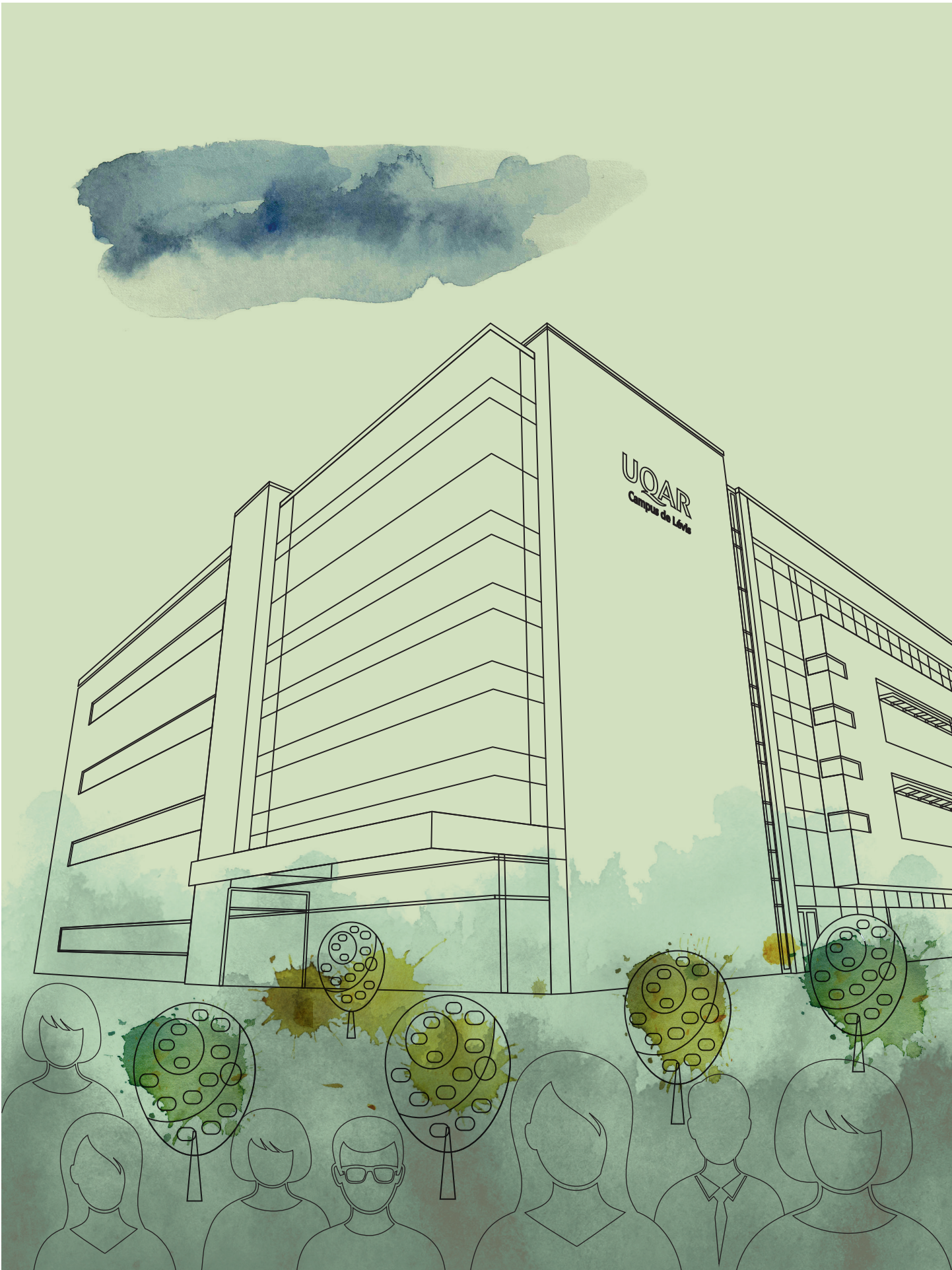
OBJECTIFS

Offrir un milieu encore plus sain **1**

Soutenir davantage l'accueil et l'intégration **2**

Favoriser le développement des compétences du personnel **3**





*C'est chez soi ET c'est aussi le monde,
grand ouvert devant soi.*



UQAR *

50 ans d'histoire | 40 ans de présence à Lévis

www.uqar.ca